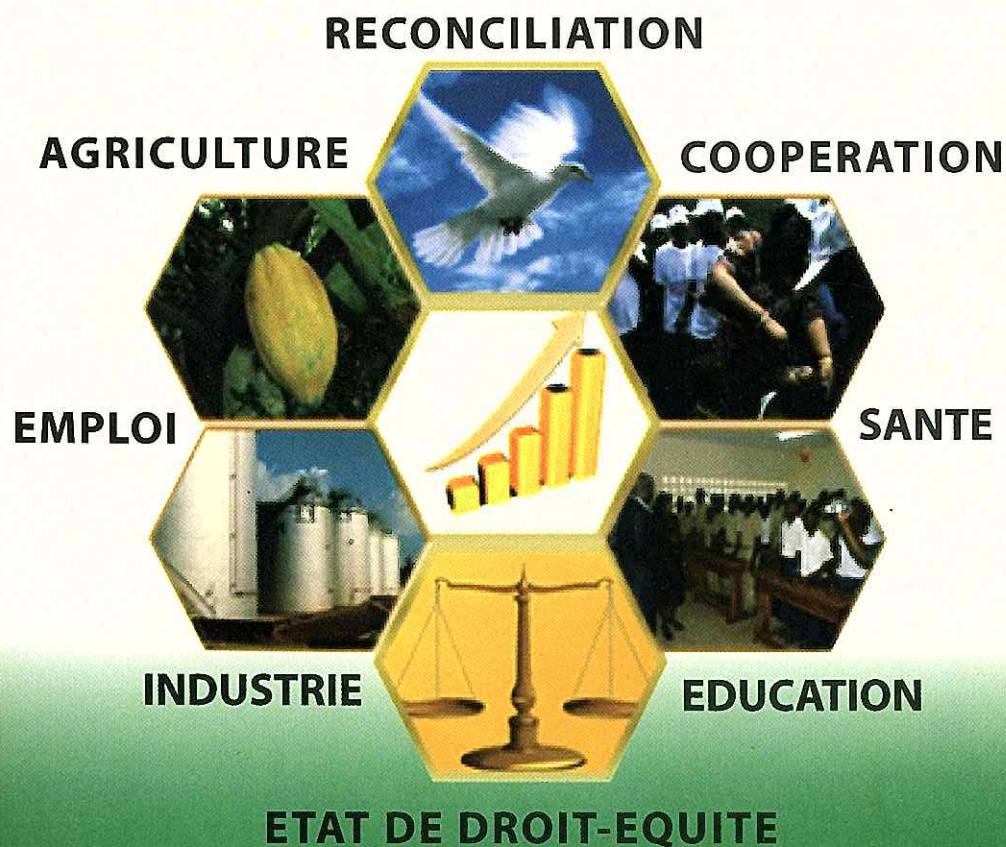




République de Côte D'Ivoire
Union-Discipline-Travail

PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT 2012-2015

TOME I : RESUME ANALYTIQUE



Mars 2012

SOMMAIRE

LISTE DES GRAPHIQUES	II
PREFACE	III
MESSAGE DU CHEF DE GOUVERNEMENT	IV
MOT DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT	V
I. INTRODUCTION	1
CADRE INSTITUTIONNEL D'ELABORATION DU PND 2012-2015	1
METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PND 2012-2015.....	2
II. EVOLUTION HISTORIQUE ET LEÇONS DES GRANDES TENDANCES DE 1960 A 2011.....	3
II.1 « MIRACLE ECONOMIQUE » : 1960-1979	5
II.2 DU BOOM AU DECLIN : DE 1980 A 2011	6
II.3 UN NOUVEAU DEPART POUR LA COTE D'IVOIRE A PARTIR DE MAI 2011	9
III. STRATEGIE POUR UNE CROISSANCE VIGOUREUSE, SOUTENUE, INCLUSIVE ET SOLIDAIRE ENTRE 2012 ET 2015 : « LE TRIOMPHE DE L'ELEPHANT »	9
III-1. LE SOCLE DE LA NOUVELLE STRATEGIE	9
III.2. UNE STRATEGIE VOLONTARISTE, COHERENTE, SOLIDAIRE, AMBITIEUSE ET REALISTE	10
III.3 DIAGNOSTIC, RESULTATS ATTENDUS, MESURES CLES ET ENVELOPPE D'INVESTISSEMENTS	13
III.3.1 Sources Transversales.....	13
III.3.2 Sources Verticales	29
IV. MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES PLURIANNUELLES (EN MILLIONS DE FCFA)	44
V. CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE.....	46
IMPLICATIONS DE POLITIQUES ECONOMIQUES.....	50
VI. COUT GLOBAL DU PND 2012-2015	53
VII. STRATEGIE DE FINANCEMENT	54
VIII. MISE EN ŒUVRE DU PND 2012-2015	55

Liste des graphiques

<i>Graphique 1 : PIB, FBCF, Consommation des ménages, Exportations et importations rapportées à la population (à prix constant 2000 en \$ US) 1965-2010</i>	<i>3</i>
<i>Graphique 2: Cours de certaines matières premières (\$ US/tonne) de 1965 à 2010</i>	<i>4</i>
<i>Graphique 3 : Investissements publics et privés en % du PIB sur la période 1965-2010</i>	<i>5</i>
<i>Graphique 4 : Part du cacao fève en % du PIB et des exportations de 1971 à 2011</i>	<i>7</i>
<i>Graphique 5 : Indice de Développement Humain</i>	<i>8</i>
<i>Graphique 6 : Répartition des Investissements Publics par Sources Transversales</i>	<i>12</i>
<i>Graphique 7 : Répartition des Investissements Publics par Sources Verticales</i>	<i>13</i>
<i>Graphique 8 : Evolution du taux de croissance du PIB selon les scenarios</i>	<i>46</i>

PREFACE



Mon ambition est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Pour y parvenir une nouvelle stratégie de développement claire et cohérente a été définie et adoptée par le Gouvernement le 28 mars 2012, intitulée « Plan National de Développement 2012-2015 ».

Cette nouvelle stratégie tire les leçons du passé en faisant un diagnostic franc et sans détour des résultats des politiques économiques mises en œuvre ces dernières décennies.

Elle reprend les grandes priorités du programme de gouvernement, sur la base duquel les ivoiriens m'ont accordé leur suffrage en novembre 2010.

Cette nouvelle stratégie trace les grands axes de l'action gouvernementale tant au plan national que régional pour atteindre une croissance vigoureuse, soutenue, solidaire et productrice d'emplois.

Elle vise également à réduire de manière significative le taux de pauvreté d'ici 2015. Elle définit les grands « moteurs de croissance », tant au niveau horizontal que vertical, qui devraient permettre d'atteindre une croissance de 8% en 2012, de 9% en 2013 et d'environ 10% en 2014-2015.

Respectant ses valeurs ancestrales, la Côte d'Ivoire entend redevenir un havre de paix, un Etat de droit et de bonne gouvernance, une démocratie forte et solidaire, où le secteur privé pourra bénéficier d'un des meilleurs environnements des affaires en Afrique, dans une économie dynamique et ouverte sur le reste du monde.

A travers ce Plan National de Développement 2012-2015, nous replaçons la planification stratégique au cœur de l'action Gouvernementale. En conséquence, il devient le document de référence pour tous les acteurs tant au niveau national, régional, qu'international. Je veillerai à ce qu'il soit un instrument flexible, revu sur la base des résultats obtenus, des facteurs exogènes et endogènes.

Je souhaite donc que la population, le Gouvernement, les Institutions de la République, les élus, les entreprises, la société civile et les partenaires au développement s'impliquent pleinement dans la mise en œuvre du PND 2012-2015 en vue d'assurer son succès.

C'est à ce prix que la Côte d'Ivoire retrouvera la place qui est la sienne dans le concert des Nations, au bénéfice de tous les Ivoiriens et des populations de la sous-région.

Le Président de la République

S.E.M. Alassane OUATTARA

MESSAGE DU CHEF DE GOUVERNEMENT



Au moment où la Côte d'Ivoire sort d'une décennie de crises marquée par une instabilité socio-politique, le pays se trouve confronté à de grands défis.

Le Gouvernement doit à la fois résoudre les problèmes nés des crises, relancer le développement économique, lutter contre la pauvreté et résorber le chômage des jeunes.

Pour y parvenir, le Gouvernement a adopté en Conseil des Ministres du 28 mars 2012, le Plan National de Développement (PND) pour la période 2012-2015. C'est le lieu ici de rendre un hommage à mon prédécesseur, l'Honorable Guillaume SORO, pour la

part contributive qu'il a prise dans la mise en chantier du PND 2012-2015.

Ce Plan définit les priorités et les résultats stratégiques du Gouvernement pour réaliser une croissance vigoureuse et inclusive à l'effet de favoriser les changements significatifs débouchant sur l'épanouissement individuel et collectif des populations.

Ce Plan National de Développement constitue pour le Gouvernement, le cadre de coordination, de planification, de programmation et de suivi des interventions nationales et internationales. A travers sa mise en œuvre, le Gouvernement recherche l'efficacité et l'efficience dans les interventions publiques et attache du prix à l'obtention de résultats devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations.

Nous avons l'obligation de réussir ! Notre succès requiert un climat social apaisé et la participation des braves Filles et Fils de ce pays. Ce succès commande également une paix durable, la sécurité, la bonne gouvernance, la promotion des droits de l'Homme et la redistribution des fruits de la croissance économique dans l'équité.

J'engage les membres du Gouvernement à prendre toute la place qui est la leur dans la réalisation du processus de développement tracé par le PND 2012-2015.

**Le Premier Ministre, Garde des
Sceaux, Ministre de la Justice**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Jeannot Kouadio AHOUSSOU

MOT DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT



Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a fait de la planification, l'outil fondamental pour son développement. Dans ce cadre, un Plan de développement décennal et trois Plans quinquennaux ont été mis en œuvre entre 1960 et 1985. Ces plans ont fortement contribué au développement économique et social de notre pays.

L'arrêt du processus de planification du développement à partir des années 80, a eu pour conséquence l'insuffisance de cohérence dans bien d'actions conduites par l'Etat.

Déclarée éligible à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en mars 1998, la Côte d'Ivoire a renoué avec le processus de planification, à travers l'élaboration des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) Intérimaire en mars 2002, Complet en mars 2009 et Révisé en juin 2011.

Sous la Haute Autorité de **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, Président de la République, qui a décidé de : « **faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020** », la planification stratégique a été replacée au cœur de la politique de développement, avec le Plan National de Développement 2012-2015.

Ce Plan est le fruit d'une démarche participative, de plusieurs mois de travail conjoint entre les acteurs de l'Administration, de la Société civile, du Secteur privé et les Partenaires au développement.

Ce Document reste dynamique et donc susceptible d'être révisé chaque année pour s'ajuster à l'évolution socioéconomique nationale et à la conjoncture internationale. C'est le lieu d'exprimer toute ma gratitude à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à son élaboration.

Je formule le vœu que les résultats stratégiques du PND 2012-2015 contribuent à renforcer le cadre des interventions et le dialogue politique utiles à la mise en œuvre réussie des actions nationales, sectorielles et locales de développement en faveur de l'amélioration du bien-être de nos valeureuses populations.

Ce succès jettera les bases de l'émergence de notre pays sous la houlette du **Président Alassane OUATTARA**, un homme totalement dévoué à l'épanouissement du peuple de Côte d'Ivoire

**Le Ministre d'Etat, Ministre
du Plan et du Développement**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Albert Toikeusse MABRI', written over a horizontal line.

Albert Toikeusse MABRI

I. INTRODUCTION

1. S'appuyant sur la vision de développement à long terme basée sur les sources de croissance transversales et verticales et tirant les leçons des décennies passées, **la Côte d'Ivoire a décidé de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement, à travers l'élaboration du Plan National de Développement (PND 2012-2015). Cette nouvelle stratégie s'appuie sur un programme de redressement et de développement ambitieux et réaliste fondé sur l'investissement privé et public.** Elle vise également à ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive et solidaire, afin de permettre à **la Côte d'Ivoire d'être un pays émergent à l'horizon 2020.**
2. **La réalisation de cette nouvelle stratégie** implique la création de conditions susceptibles de transformer le pays en: (i) un havre de paix, de sécurité, de cohésion sociale et de bien-être ; (ii) une puissance économique de la sous-région ; (iii) un pays de travailleurs dans la discipline et le respect des valeurs morales ; (iv) un pays de culture de l'excellence et de promotion du mérite dans l'équité ; (v) un pays touristique respectueux des valeurs environnementales et (vi) une place financière de niveau international.
3. **Le PND replace la planification stratégique au cœur de l'action publique** et capitalise sur les acquis du processus du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), à travers la prise en compte des défis nouveaux nés des différentes crises qu'a connues le pays depuis trois décennies, des goulots d'étranglement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), du Programme Economique et Financier, du Programme Présidentiel et des sources potentielles de croissance du pays.
4. **Le PND est ainsi le nouveau cadre de référence des interventions publiques et de dialogue politique**, pour : (i) consolider les efforts vers l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE, (ii) favoriser l'alignement du budget de l'Etat sur les priorités stratégiques, (iii) fournir une base de programmation crédible des actions de développement, (iv) décliner de manière opérationnelle les résultats attendus des actions de développement, (v) obtenir une plus grande cohérence dans les actions des différents départements ministériels, (vi) améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, (vii) servir d'outil de plaidoyer pour la mobilisation des ressources extérieures y compris les investissements privés et (viii) fournir un outil de suivi-évaluation des actions de développement.
5. **Le PND présente trois scénarios pour la période 2012-2015 intitulés** : (i) le Triomphe de l'Eléphant, (ii) le Réveil de l'Eléphant, et (iii) le Départ Manqué de l'Eléphant. **Le scénario retenu est celui du Triomphe de l'Eléphant**, en vue de remplir les conditions minimum de l'émergence, à savoir : (i) réaliser une croissance forte et soutenue sur une longue période ; (ii) arriver à constituer une classe moyenne significative qui a accès aux biens de consommation durable ; et (iii) participer au système de production mondial.

Cadre Institutionnel d'élaboration du PND 2012-2015

6. Pour l'élaboration du PND, un Comité Interministériel, présidé par le Premier Ministre a été mis en place par l'Arrêté N°067/PMMD/CAB du 02 septembre 2011. Ce comité comprend : le Premier Ministre, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, **Président** ; le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement, **Vice-Président** ; le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires

Etrangères, **Membre** ; le Ministre de l'Economie et des Finances, **Membre** ; et le Représentant du Président de la République, **Membre**.

7. Ce comité s'est appuyé sur le Secrétariat Technique, six (06) Cellules Sectorielles, un pool de consultants et l'expertise de la Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté. Le **Secrétariat Technique** est présidé par le Représentant du Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement (MEMPD), assisté du Représentant du Ministre de l'Economie et des Finances.

8. Il comprend en outre : le Représentant des services de la Présidence de la République ; le Représentant des services de la Primature ; le Représentant du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères ; le Directeur Général de l'Economie ; le Directeur Général du Budget et des Finances ; le Directeur Général de l'INS ; le Directeur Général du BNETD ; le Directeur Général du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté, **Secrétaire** ; le Secrétaire Général du Centre National de Télédétection et d'Informations Géographiques (CNTIG) ; et les Présidents des Cellules Sectorielles.

9. Les **Cellules Sectorielles**, créées par Arrêté du Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement, sont organisées autour des six (06) thématiques suivantes : **Thématique 1** : Défense, Sécurité, Justice, Etat de Droit ; **Thématique 2** : Education, Santé, Emploi, Affaires Sociales ; **Thématique 3** : Economie, Agriculture, Secteur Privé ; **Thématique 4** : Infrastructures, Eau, Energie, Mines ; **Thématique 5** : Environnement, Cadre de Vie, Habitat, Services Publics ; et **Thématique 6** : Culture, Jeunesse, Sports.

Méthodologie d'élaboration du PND 2012-2015

10. La démarche méthodologique s'est appuyée sur des documents officiels existants, notamment : (i) le Programme Présidentiel de Gouvernement (PPG) y compris le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) ; (ii) le Programme Economique et Financier (PEF) ; (iii) le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) actualisé ; (iv) les Plans sectoriels de développement des Ministères, des Institutions et structures publiques ; et (v) le Programme de Travail Gouvernemental (PTG).

11. Le processus d'élaboration du PND a enregistré la participation des acteurs publics (Présidence de la République, Primature, Ministères, autres Institutions de la République et Structures publiques), des représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

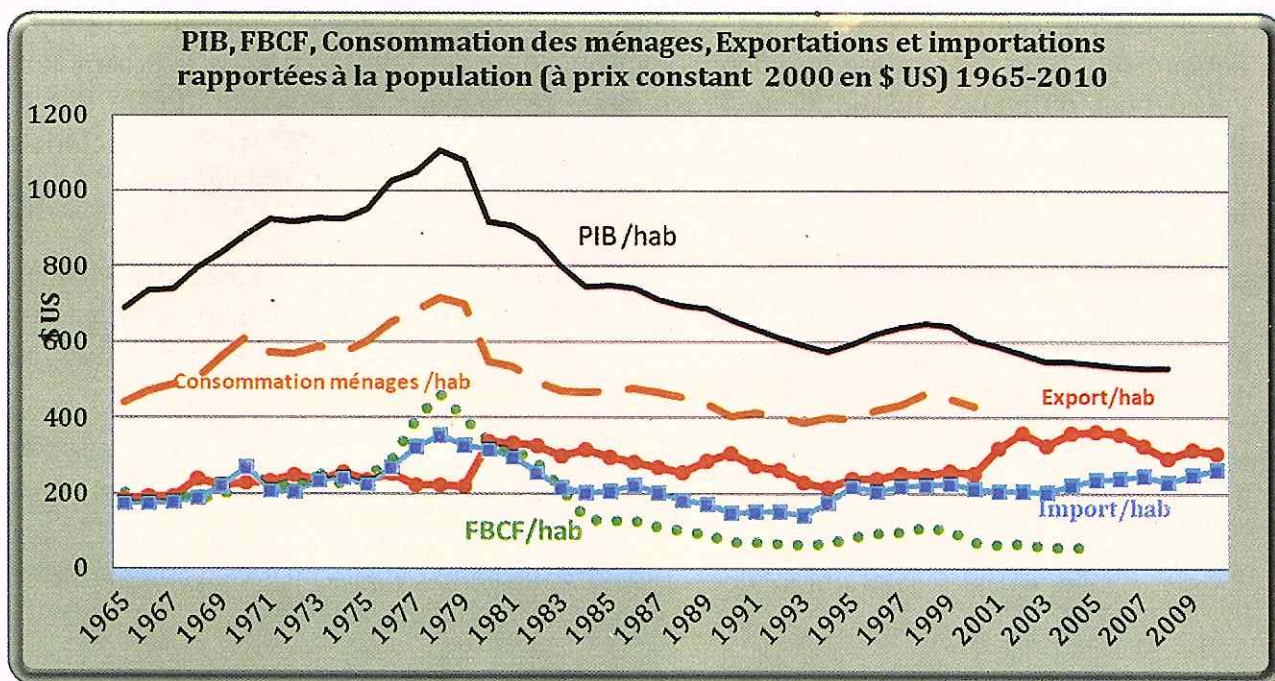
12. Les approches de la **Gestion Axée sur les Résultats (GAR)**, la planification basée sur les **Droits Humains, le Genre et l'Equité** ont été utilisées afin de mieux faire ressortir les changements concrets attendus des différentes actions.

II. EVOLUTION HISTORIQUE ET LEÇONS DES GRANDES TENDANCES DE 1960 A 2011

13. L'analyse des grandes tendances du dernier demi-siècle amène à distinguer deux grandes périodes, à savoir celle allant de 1960 à 1979 et de 1980 à mai 2011. La deuxième période est marquée par deux épisodes importants qui sont liés à la dévaluation du FCFA en 1994 avec ses effets positifs sur l'économie jusqu'en 1998 et à la grande instabilité politique qui a perduré de 1999 jusqu'en mai 2011.

14. L'évolution du ratio PIB constant par habitant depuis 1960, illustre bien ces deux grandes tendances (cf. graphique 1): ce ratio a presque doublé de 1960 à 1979 avant de s'effondrer pour se retrouver en 2011 en deçà de celui de 1960. Le taux de pauvreté a augmenté, passant de 10% en 1985 à 48,9% en 2008. Après la crise post-électorale de 2011, plus de la moitié de la population vivait donc en dessous du seuil de pauvreté, car toute perte de la croissance du PIB par tête de un point engendre une augmentation de la pauvreté de trois points. En effet, la relation entre la croissance par tête et la réduction de la pauvreté passe par l'effet de l'élasticité qui est estimée à 3 pour la Côte d'Ivoire.

Graphique 1: PIB, FBCF, Consommation des ménages, Exportations et importations rapportées à la population (à prix constant 2000 en \$ US) 1965-2010



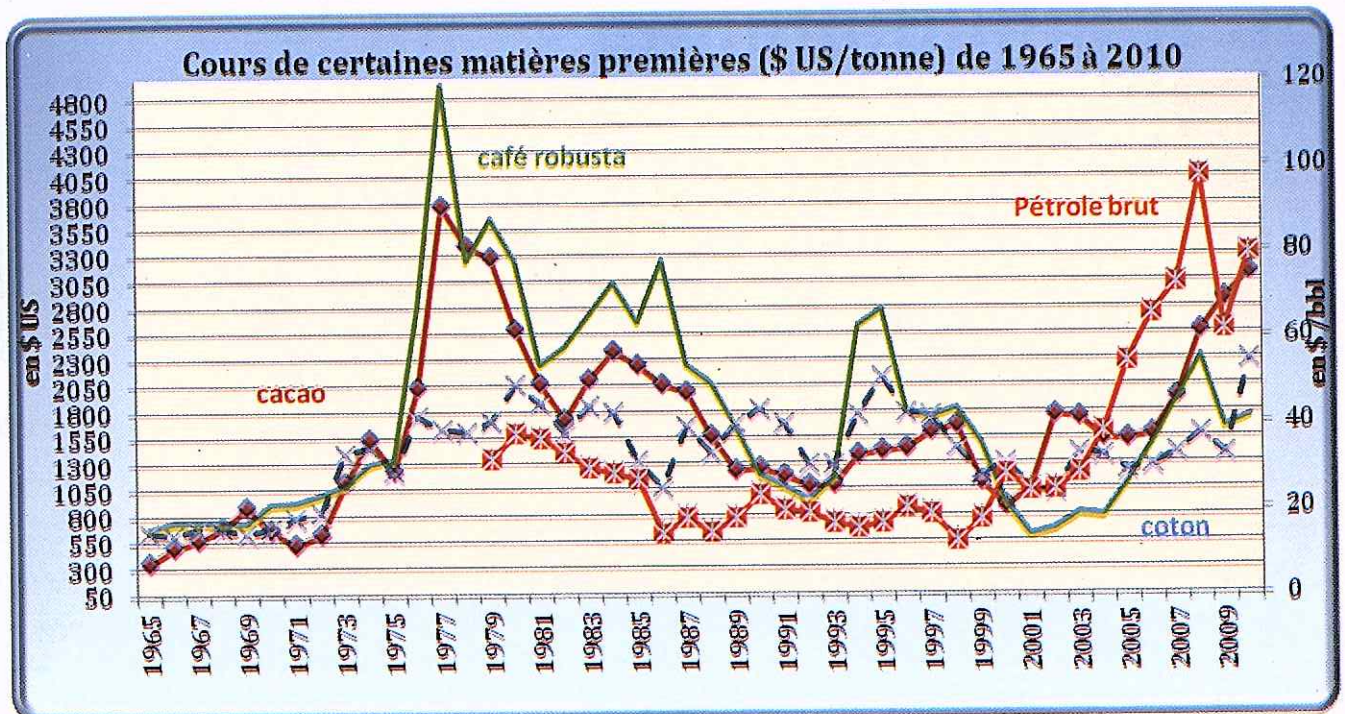
Sources : MEF, DCPE/ DGPLP, MEMPD

15. Le taux de croissance du PIB, en termes constants, n'a pas dépassé en moyenne le taux d'accroissement de la population même si ce ratio en termes courants exprimé en dollars (base 2000) a été multiplié par 6, passant de 158 dollars à 1 138 dollars et plaçant ainsi la Côte d'Ivoire parmi les pays à revenus intermédiaires.

16. Sans que ce classement ne subisse de changement pendant la période 1980-2011, l'Indice du Développement Humain du PNUD place la Côte d'Ivoire en dessous de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne et en dessous d'une moyenne qui caractérise un développement humain bas.

17. Les principaux facteurs explicatifs de ce brusque revirement depuis 1979 sont : (i) la baisse tendancielle en moyenne des prix sur le marché international des produits de rente (cacao, café) jusqu'au début des années 2000 (cf. graphique 2) ; (ii) l'instabilité politique qui a enregistré trois graves crises qui sont le coup d'Etat de 1999, la crise militaro-politique de 2002 ayant entraîné la partition du pays et la crise post-électorale de novembre 2010 à avril 2011 ; (iii) le maintien du croît démographique à un niveau élevé et (iv) une baisse continue de la productivité totale des facteurs de production.

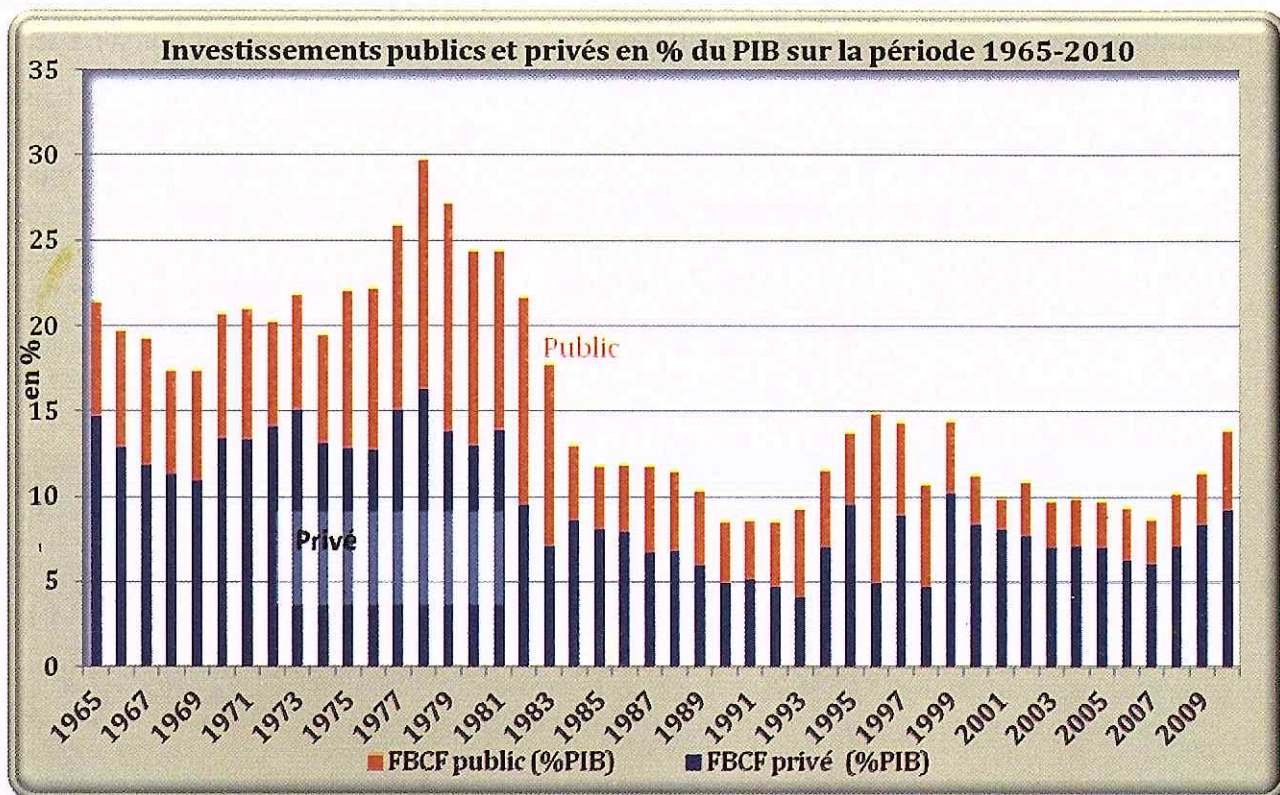
Graphique 2: Cours de certaines matières premières (\$ US/tonne) de 1965 à 2010



Sources : DCPE, MEF/ DGPLP ; MEMPD

18. Le ratio des investissements par rapport au PIB s'est effondré après 1979 pour se maintenir à un niveau bien inférieur à celui réalisé en Afrique Subsaharienne (cf. graphique 3). La dette extérieure publique s'est accrue et la Côte d'Ivoire s'est retrouvée en situation de surendettement. Cette situation explique en partie des défauts de paiement du service de sa dette extérieure. En conséquence, les programmes économiques et financiers successifs soutenus par les Institutions financières internationales se trouvaient interrompus à chaque crise. Ce fut le cas en 2000 avec le coup d'Etat de décembre 1999, en 2004, suite à la crise militaro-politique de septembre 2002, et en décembre 2010 à la faveur de la crise post-électorale.

Graphique 3 : Investissements publics et privés en % du PIB sur la période 1965-2010



Sources : DCPE, MEF/DGPLP, MEMPD

II.1 « Miracle Economique » : 1960-1979

19. Avec l'élaboration et la mise en œuvre des perspectives décennales 1960 – 1970 et les plans quinquennaux 1971-1975, et 1976-1980, l'action du Gouvernement s'articulait autour de quelques choix stratégiques bien identifiés au niveau transversal et vertical. Ainsi, **au niveau transversal**, les autorités avaient travaillé à la création d'une République tolérante et unie, dotée d'Institutions fortes. Le charisme du Premier Président de la République avait aidé à consolider la cohésion sociale et la stabilité, à travers une politique volontariste d'aménagement du territoire. En outre, les dirigeants avaient fait le choix d'une économie de type libérale ouverte sur le reste du monde. La croissance économique reposait donc sur un recours massif aux investissements privés et publics combiné à une main d'œuvre étrangère. Le climat des affaires de cette époque était propice au développement du secteur manufacturier, notamment l'agro-industrie, les matériaux de construction ainsi que le secteur tertiaire (transport de voyageurs et marchandises, tourisme).

20. **Au niveau vertical**, les choix avaient été essentiellement portés sur les investissements dans les domaines de **l'agriculture, des infrastructures et de l'industrie du bois**. Ainsi, **dans le secteur agricole**, les cultures d'exportation comme le cacao, le café et le coton avaient bénéficié d'atouts naturels que sont les terres fertiles et une bonne pluviométrie. Ce secteur avait également bénéficié d'investissements, d'appuis techniques et financiers de la part des

pouvoirs publics. Ces cultures représentaient environ 70% des exportations de biens. Le secteur primaire qui comptait pour 35% du PIB occupait plus de 2/3 de la population.

21. En matière d'infrastructures, l'Etat a mis un accent particulier sur la réalisation des équipements structurants devant servir de support aux actions de développement économique. Les options arrêtées ont été : (i) l'amélioration des voies urbaines et interurbaines réalisées lors des fêtes tournantes de l'indépendance et la construction de l'autoroute du Nord dans la perspective de disposer d'un réseau de voies de qualité devant relier toutes les grandes villes du pays et faciliter la circulation des biens et des personnes ; (ii) la création d'infrastructures portuaires et aéroportuaires notamment le Port de San Pedro en 1969 à la suite du port d'Abidjan, l'extension de l'Aéroport d'Abidjan et la construction de deux aéroports internationaux (Yamoussoukro et Bouaké), 14 aéroports régionaux et 27 aérodromes ; et (iii) l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services de base que sont l'alimentation en eau potable, en électricité avec la mise en eau de trois barrages hydroélectriques (Kossou, Taabo et Buyo) et l'ouverture aux télécommunications.

22. Dans le secteur de l'industrie du bois en exploitant les vastes forêts vierges qui existaient, leur surface a par conséquent diminué avec le temps passant de 70% à 30% du territoire. Enfin, les indicateurs sociaux ont progressé avec une amélioration de l'espérance de vie, de la santé et de l'éducation y compris du taux d'alphabétisation.

II.2 Du boom au déclin : de 1980 à 2011

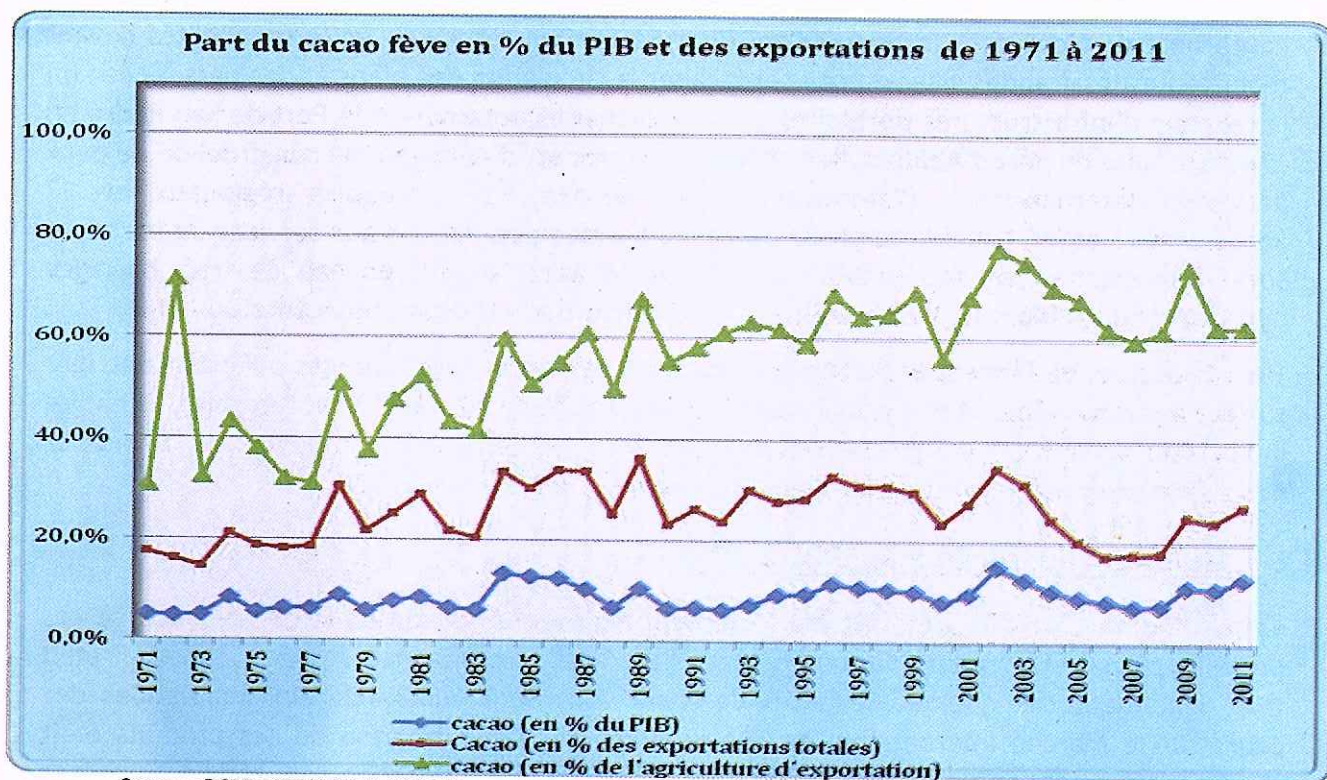
23. Cependant, la Côte d'Ivoire avait été fortement exposée en raison de la dépendance de ses produits primaires au cours du marché mondial. Ainsi, la croissance de l'économie qui était trop dépendante de quelques cultures de rente était donc vulnérable aux fluctuations des cours sur le marché international de ces produits. La transformation de ces produits était restée relativement faible. La population s'était accrue à un taux moyen annuel de 4,2% créant une pression sur les services sociaux comme la santé, l'éducation et le logement. Les régions qui ont le plus bénéficié de cette croissance ont été celles qui produisaient les produits de rente, ce qui a entraîné des disparités régionales quant à la répartition des fruits de la croissance. Enfin, l'exploitation des forêts et de ses bois précieux n'était plus soutenable.

24. La stratégie de croissance basée sur les produits primaires, en particulier le cacao, a largement continué à être mise en œuvre au cours des trois dernières décennies. L'économie s'est cependant diversifiée avec la production de produits pétroliers et de gaz, l'exploitation de nouvelles mines d'or, de diamant et autres minerais ainsi que le développement progressif des secteurs secondaire et tertiaire. En outre, des avancées importantes ont été faites au niveau de l'intégration régionale, notamment avec la création de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

25. Malgré la diversification de la production agricole (cacao, café, bananes, ananas, igname, noix de cajou, hévéa), le cacao au début des années 2000 continuait à représenter à lui seul près de 70% des exportations de produits primaires, plus de 30% des exportations de biens et 15 % du PIB. (cf. graphique 4). Etant donné que plusieurs secteurs sont liés à l'activité du cacao, notamment le transport terrestre et maritime, le commerce et le crédit, les grands équilibres macro-économiques étaient donc plus vulnérables aux fluctuations de son prix sur le marché international. De plus, les produits primaires ont continué à être exportés en grande partie à

l'état brut sans transformation et donc sans grande valeur ajoutée. A la fin des années 80 et au début des années 90, ce déclin a été amplifié par une forte surévaluation du franc FCFA.

Graphique 4 : Part du cacao fève en % du PIB, des exportations et en % de l'agriculture d'exportation de 1971 à 2011



26. En outre, l'environnement des affaires a été marqué par la forte présence de l'Etat avec les problèmes de gouvernance qui ont mis à mal la compétitivité de l'économie et l'éclosion d'un secteur privé dynamique. Des épisodes positifs ont cependant eu lieu notamment au début des années 90 et après la dévaluation du FCFA en 1994 avec une remontée notable des investissements et du PIB constant par habitant de 1995 à 1998. Le retour à une gestion plus rigoureuse et plus transparente des ressources publiques et le désengagement de l'Etat au début des années 1990 ont permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier des effets positifs de la dévaluation. Ces bénéfices se sont estompés rapidement à partir de 1998 avec une détérioration progressive de la gestion des ressources publiques.

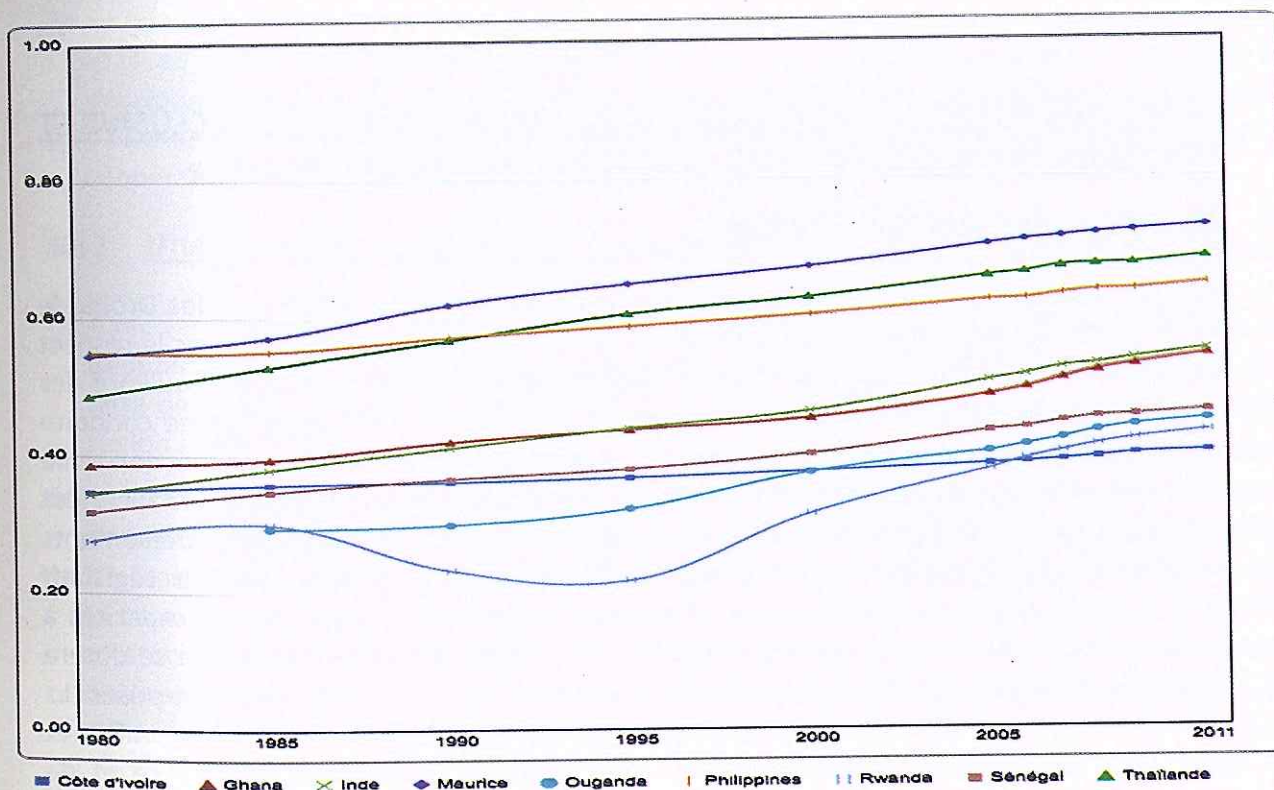
27. Au cours de la dernière décennie, les prix bord champ que percevaient les producteurs de cacao et de café ont diminué pour ne représenter que 30 % des prix internationaux. Cette situation a été exacerbée par le difficile écoulement des produits agricoles dû à l'insuffisance d'entretien des routes et à la pratique du racket. De même, le manque d'entretien du réseau électrique, de la distribution de l'eau, des écoles et des hôpitaux ainsi que des problèmes de gouvernance dans la filière café-cacao ont entraîné un appauvrissement grandissant des populations rurales.

28. De plus, la gestion de certaines entreprises, institutions, notamment les banques et instituts de micro finance ainsi que certains fonds publics ont fragilisé le secteur financier et poussait

celles-ci à réduire l'octroi du crédit. En outre, les graves crises successives qui ont marqué cette période, ont provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes, de réfugiés ivoiriens dans les pays limitrophes et le rapatriement de milliers d'étrangers dans leur pays d'origine. Le manque de sécurité a été accompagné d'une destruction du capital physique et le vol de matériel dans de nombreuses entreprises et plusieurs établissements publics. L'insécurité couplée au racket s'est installée, augmentant ainsi les coûts de transport et ceux des produits de consommation.

29. Au total, malgré un début de diversification de son économie, la Côte d'Ivoire a continué à être fortement tributaire des matières premières. Avec les crises successives et une certaine opacité dans la gestion des ressources publiques, le pays n'a donc pas pu bénéficier de l'amélioration significative des termes de l'échange depuis le début des années 2000 et ses indices de développement pour la plupart se sont retrouvés en dessous de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne. Ainsi, la Côte d'Ivoire se retrouve en 2011 au 169^{ème} rang sur 183 pays dans le classement de la Banque Mondiale en ce qui concerne le climat des affaires et dans le groupe des 30 pays dans le monde qui se situent au bas de l'échelle en ce qui concerne la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. La valeur ajoutée manufacturière par habitant a diminué au cours des dernières décades d'après les indices de l'ONU. Enfin, le pays se retrouve 170^{ème} sur 187 pays en ce qui concerne l'Indice de Développement Humain du PNUD, (cf. graphique 5).

Graphique 5 : Evolution comparée des Indices de Développement Humain



II.3 Un nouveau départ pour la cote d'ivoire à partir de mai 2011

30. Depuis l'investiture de S.E.M le Président Alassane OUATTARA le 21 mai 2011 et l'installation d'un nouveau Gouvernement, le PPU a été mis en œuvre avec détermination pour faire face notamment aux besoins les plus immédiats de la reconstruction. Toutes les Institutions de la République ont été mises en place après notamment des élections législatives calmes et transparentes. La stabilité macroéconomique a été retrouvée et la prévisibilité dans la gestion des ressources publiques s'est nettement améliorée. Le secteur financier est à nouveau pleinement fonctionnel. La sécurité s'étend sur l'ensemble du territoire. Une nouvelle armée unifiée a été créée. Elle sera restructurée et modernisée (ainsi que les forces de police et de gendarmerie) avec l'aide des Nations Unies et de pays amis. Des réformes structurelles de grandes ampleurs sont mises en œuvre dans le cadre des programmes soutenus par le FMI, la Banque Mondiale, la BAD, l'Union Européenne et des pays amis notamment dans la filière café cacao et des hydrocarbures. De nouveaux accords avec respectivement le Club de Paris et le Club de Londres pour le rééchelonnement de la dette extérieure du gouvernement ou garantie par le gouvernement ont été signés. Tous les déclencheurs définis avec le FMI et la Banque Mondiale ont été respectés et devraient permettre la conclusion du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE en juin 2012. A fin décembre 2011, tous les résultats au niveau macroéconomique ont été bien meilleurs que prévus et tous les critères de performance et repères quantitatifs et structurels devraient être respectés dans le cadre du programme de trois ans soutenu par la Facilité de Crédit Elargie du FMI. La croissance reprendrait en 2012 pour atteindre au moins 8,1% et l'inflation se stabiliserait autour de la norme communautaire de 3%.

III. STRATEGIE POUR UNE CROISSANCE VIGOUREUSE, SOUTENUE, INCLUSIVE ET SOLIDAIRE ENTRE 2012 ET 2015 : « LE TRIOMPHE DE L'ELEPHANT »

III-1. Le socle de la nouvelle stratégie

31. La nouvelle stratégie aura pour socle une démocratie respectueuse des règles des Droits de l'Homme, de la Femme et de l'Enfant. Un Etat où la sécurité et la paix règnent avec le respect de l'équilibre des pouvoirs entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire. Dans cet équilibre des pouvoirs, le **pouvoir exécutif** adoptera, notamment le code d'éthique et de bonne conduite adopté en 2011, pour la gestion transparente des ressources publiques avec une fonction civile jugée sur ses résultats et redevable de ses actions sur la base de la bonne gouvernance. Cet exécutif instaurera un dialogue permanent et continu avec les populations et les représentants de la société civile et veillera au respect de la liberté de la presse. Le **pouvoir Législatif** exercera son rôle de contre pouvoir et bénéficiera de moyens pour renforcer ses capacités à assumer les responsabilités qui lui reviennent de droit. Enfin, le **pouvoir Judiciaire** se dotera d'un système indépendant, impartial et efficace au service des citoyens et des entreprises. La Côte d'Ivoire aspire à court terme à des Institutions fortes et justes. Ainsi, une armée unifiée et solidaire sera au service de la Nation toute entière aux côtés des forces de police et de gendarmerie qui assureront la sécurité de tous les résidents dans ce pays. La Côte d'Ivoire garantira l'unité nationale pour éviter les crises, les clivages, les conflits ethniques, tribaux et religieux.

32. La nouvelle stratégie aidera l'Etat à se recentrer sur ses missions régaliennes de services publics et à encourager l'activité du secteur privé en créant, notamment l'un des meilleurs climats des affaires en Afrique. La nouvelle stratégie permettra d'accélérer la dynamique du développement autour de « moteurs puissants de croissance » judicieusement sélectionnés sur la base des avantages comparatifs du pays et par leurs effets sociaux cohésifs et inclusifs. Ces moteurs de croissance auront le rôle de créer une économie diversifiée à forte valeur ajoutée et moins vulnérable aux chocs extérieurs. Dans ce cadre, l'Etat assurera la stabilité macro-économique et une meilleure lisibilité de l'action publique.
33. La nouvelle stratégie se veut socialement solidaire et inclusive pour adresser frontalement le combat contre la pauvreté et la vulnérabilité dans la dignité, en puisant dans les traditions et les valeurs de solidarité africaines. La nouvelle stratégie assurera une meilleure répartition des richesses en commençant par les agriculteurs avec un commerce équitable pour les produits de rentes. Ensuite, elle mettra en œuvre une politique d'aménagement du territoire permettant le désenclavement des villages et zones de productions agricoles, l'accès à l'eau potable et à l'électricité et une distribution d'écoles et de centres de santé. Elle développera par la suite dans nos villes, une politique de logement social en partenariat avec le secteur privé pour la construction de logements à bas coûts. La nouvelle stratégie raffermira également la cohésion sociale à travers la création d'emplois en particulier en faveur des jeunes, traitera du retour des réfugiés et des déplacés internes. La nouvelle stratégie permettra à la Côte d'Ivoire de retrouver la paix, celle à construire dans la durée pour déboucher sur un nouveau contrat social assis sur des bases saines et solides.
34. La nouvelle stratégie aidera la Côte d'Ivoire à redorer son image, à demeurer un pays d'accueil et à se réconcilier avec elle-même et ses voisins. La nouvelle stratégie participera au développement d'actions commerciales offensives, à travers une diplomatie économique dynamique. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire travaillera dans un nouvel esprit de partenariat et de coopération avec ses voisins et les puissances tutélaires.

III.2. Une stratégie volontariste, cohérente, solidaire, ambitieuse et réaliste

35. Avec les grandes directives définies sous la Haute Autorité de S.E.M le Président de la République Alassane OUATTARA, une nouvelle stratégie a été définie dont l'ambition est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 et un pays phare dans la sous-région et en Afrique.
36. La stratégie basée sur quelques produits de rente qui a été mise en œuvre au cours du dernier demi-siècle ne sera plus poursuivie au profit de la nouvelle qui vise à accélérer la dynamique de croissance autour de « moteurs puissants de croissance » judicieusement sélectionnés sur la base des avantages comparatifs du pays et par leurs effets sociaux cohésifs et inclusifs. Cette stratégie tient dûment compte des goulots d'étranglement et des pesanteurs qui ont ralenti le développement du pays au cours des dernières décennies. Elle contient donc la mise en œuvre d'un programme cohérent de réformes structurelles de grande ampleur pour franchir les verrous et les pesanteurs et réaliser une croissance forte et soutenable, respectueuse de l'environnement.

37. La Côte d'Ivoire fait partie d'une zone monétaire et ne peut donc utiliser le taux de change comme un instrument de politique économique pour maintenir sa compétitivité et faire face aux chocs exogènes. Se faisant, elle doit s'efforcer d'augmenter la productivité des facteurs de production en s'assurant que leurs coûts relatifs soient compétitifs par rapport au reste du monde. Ainsi, les réformes nécessaires seront mises en œuvre pour réduire, voire éliminer les facteurs négatifs qui pèsent sur le coût du travail et du capital comme le manque de sécurité ; les obstacles à la concurrence dans les transports ; les problèmes de cadastre ; les faiblesses dans le secteur de l'éducation et dans la formation professionnelle et technique, la santé ; le manque chronique de financement à moyen et à long terme, une infrastructure dégradée.
38. Une économie est dynamique par nature et donc les « moteurs de croissance » peuvent changer avec le temps (la téléphonie mobile n'existait pas il y a 20 ans). Une revue de la stratégie économique aura donc lieu tous les quatre ans d'où la décision du Gouvernement de choisir un Plan National de Développement qui couvre la période 2012-2015 dont le plan d'investissement quadriennal glissant sera mis à jour annuellement à partir des résultats obtenus et des nouveaux développements.
39. **Sources Transversales :** Les sources de croissance transversales, qui ont été sélectionnées comme prioritaires en s'assurant de leur effet porteur sur l'ensemble de l'économie, sont les suivantes : (i) la sécurité ; (ii) la paix et la cohésion sociale ; (iii) la justice (l'Etat de Droit) ; (iv) les droits de l'homme et des libertés publiques ; (v) la gouvernance territoriale et administrative y compris la lutte contre la corruption (vi) La gouvernance économique y compris la mise en place d'un climat des affaires propice au secteur privé ; (f) la communication ; (vii) l'éducation, l'enseignement technique et supérieur, (viii) la recherche scientifique et l'innovation technologique ; (ix) la santé, la nutrition et le VIH/SIDA ; (x) l'habitat et l'urbanisation ; (xi) l'environnement, et le développement durable ; la salubrité, l'eau potable, l'assainissement, les eaux et forêts ; (xii) la coopération internationale et l'intégration régionale.
40. **Sources Verticales :** Les sources verticales de croissance, qui ont été sélectionnées comme prioritaires sont les suivantes : (i) les infrastructures et les transports ; (ii) l'énergie, les mines et les hydrocarbures ; (iii) l'agriculture et les ressources animales et halieutiques ; (iv) la technologie de l'Information et de la Communication (TIC) ; (v) le secteur privé/Industrie et PME, (vi) le commerce, l'artisanat et le tourisme, (vii) autres (culture ; emploi ; jeunesse et sports ; protection civile affaires sociales et population ; protection de l'égalité du genre, du bien-être familial et de l'enfant). Les « moteurs de la croissance choisis » sont considérés comme verticaux mais ils ont des effets entraînant sur tous les autres secteurs. Ils créent donc un cercle vertueux de croissance.
41. **Principaux Objectifs quantitatifs pour la période 2012-2015 :** (a) réaliser un taux de croissance constant du PIB d'environ 10% en moyenne sur la période tiré par un accroissement substantiel de l'investissement tant privé (y compris de l'extérieur) que public avec un ratio de l'investissement sur PIB de 18 % dont 7,5 % pour les investissements publics par rapport à moins de 10 % et moins de 3 % respectivement en 2000 et 2011, soit bien largement en deçà de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne pendant la même période ; (b) réduire le taux de pauvreté de moitié et revenir vers le groupe de tête des pays africains qui sont les mieux placés dans l'indice du Développement Humain du PNUD ; (d) atteindre les Objectifs Millénaires de Développement pour 2015 ou s'en rapprocher le plus possible ; (e) créer un des

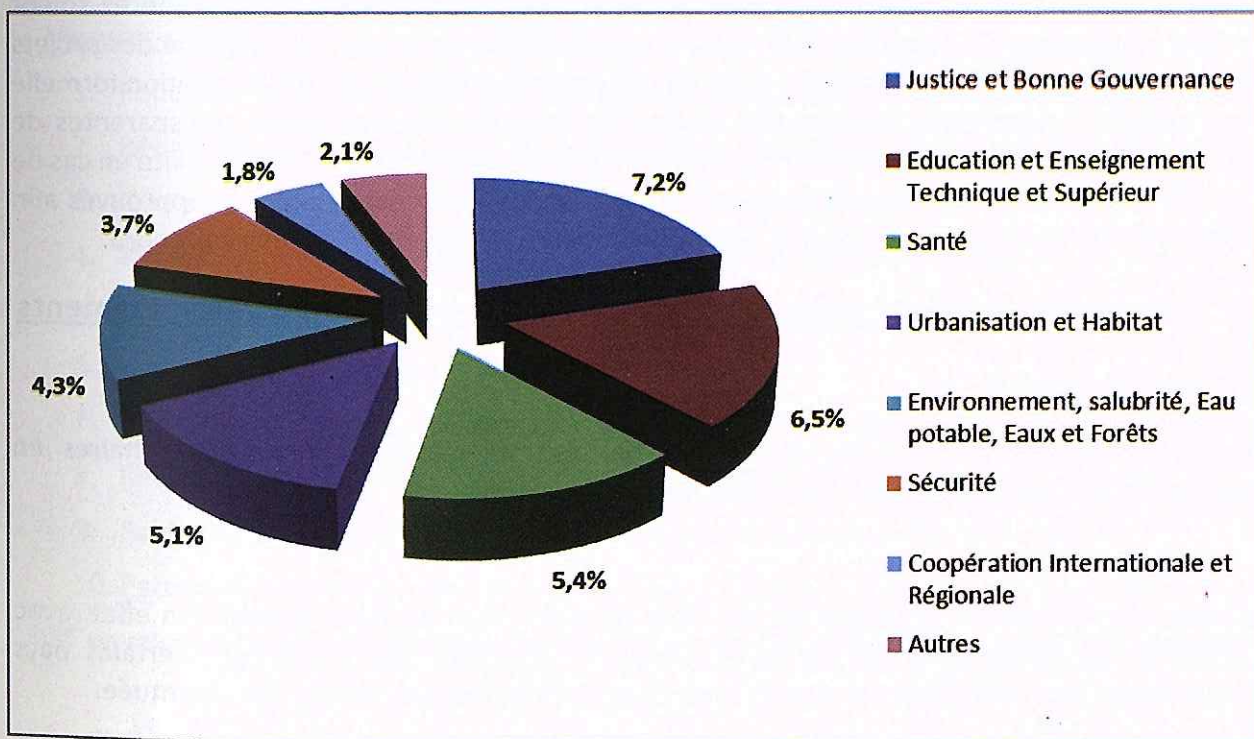
meilleurs climat des affaires en Afrique ; (f) rejoindre le groupe de tête des pays africains en ce qui concerne la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (indice de la Banque Mondiale).

42. *Le secteur primaire* devrait croître en moyenne de 4,3 % tiré par l'agriculture vivrière et l'extraction minière; *le secteur secondaire* de 12,6% tiré par les Bâtiments et les Travaux Publics dont la rénovation du réseau routier (y compris les routes de campagne) et du chemin de fer, la création progressive de nouveaux grands axes de communication interrégionaux, la rénovation et la création d'écoles, de lycées et de centres universitaires et techniques, la construction de logements sociaux, et la rénovation et l'extension du réseau électrique et de la distribution d'eau ; et *le secteur tertiaire* de 13,6 % tiré par le retour à la pleine capacité de la production des usines et des commerces, la création de nouvelles PME grâce à l'amélioration du climat des affaires, et le développement des TIC et des télécommunications. Ainsi en tenant compte des pondérations respectives de ces différents secteurs, le secteur primaire contribuera à la croissance en moyenne pour 1,3 %, le secondaire pour 2,8% et le tertiaire de 4,9 %.

Répartition des Investissements Publics et Privés par Sources Transversales et Verticales

43. **Sources transversales (35,9%)** dont : Justice et Bonne Gouvernance (7,2%) ; Education et Enseignement Technique et Supérieur (6,5%) ; Santé (5,4%), Urbanisation et Habitat (5,1%) Environnement, salubrité, Eau potable, Eaux et Forêts (4,3%) ; Sécurité (3,7%) ; Coopération Internationale et Régionale (1,8%) ; et Autres (2,1%).

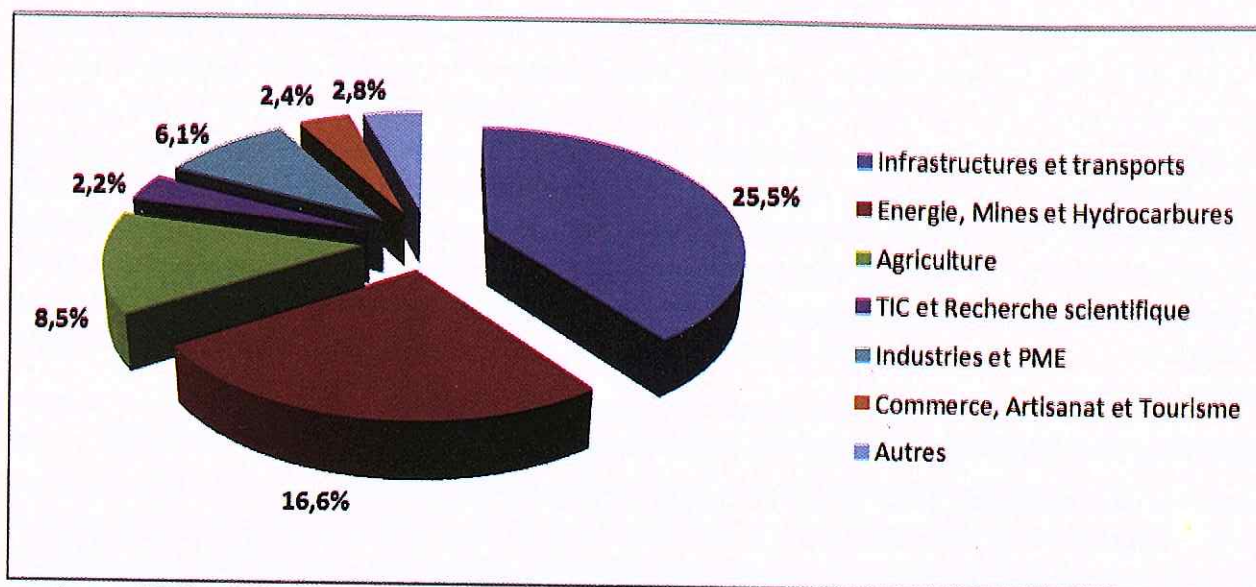
Graphique 6 : Répartition des Investissements Publics et Privés par Sources Transversales



Sources : DGPLP, MEMPD

44. **Sources Verticales (64,0%)** dont : Infrastructures et transports (25,5%) ; Energie, Mines et Hydrocarbures (16,6%) ; Agriculture (8,5%) ; Industries et PME (6,1%) ; TIC et Recherche scientifique (2,2%) ; Commerce, Artisanat et Tourisme (2,4%) et Autres (2,8%).

Graphique 7 : Répartition des Investissements Publics et Privés par Sources Verticales



Sources : DGPLP, MEMPD

Suivi de l'efficacité des projets d'investissements :

45. Pour s'assurer que les dépenses d'investissements sont conformes à la stratégie et soient efficaces, les mesures suivantes sont rigoureusement mises en place : (a) sélection des projets d'investissements publics cohérents avec les orientations stratégiques ; (b) évaluation formelle des projets ; (c) contrôle indépendant de leur évaluation ; (d) procédures transparentes de sélection des projets ; (e) exécution des projets dans les temps impartis ; (f) réactivité en cas de modifications des paramètres des projets ; et (g) évaluation ex post des projets approuvés afin d'en tirer les conclusions nécessaires pour affiner continuellement les actions à prendre.

III.3 Diagnostic, résultats attendus, mesures clés et enveloppe d'investissements

III.3.1 Sources Transversales

Les sources de croissance transversales, qui ont été sélectionnées comme prioritaires en s'assurant de leur effet catalyseur sur l'ensemble de l'économie, sont les suivantes :

1. *Défense et Sécurité*

46. La situation sécuritaire constitue un des défis majeurs pour le Gouvernement. En effet, avec les crises successives des dix dernières années et en raison des crises dans certains pays limitrophes, la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) s'est accentuée.

47. Aussi, le système national de défense et de sécurité reste-t-il confronté à des difficultés structurelles telles que (i) la faible mise en œuvre de la vision stratégique et opérationnelle d'ensemble ; (ii) l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières des forces de

première catégorie pour la protection des mineurs et des personnes ayant des besoins spécifiques ; (iii) la concentration de la carte sécuritaire au Sud du pays ; (iv) le manque de formation continue ; (v) l'augmentation de maladies invalidantes et l'insuffisance de couverture médico-sociale au sein des personnels de sécurité et de défense ; (vi) l'existence d'activités contraires à l'éthique telles que le racket, la corruption ou l'abus d'autorité ; (vii) l'immixtion des forces armées dans les affaires judiciaires ; (viii) l'intrusion de la politique au sein des forces de première et de deuxième catégories¹ et (ix) l'insuffisance d'équipements et d'infrastructures (brigades de gendarmerie, commissariats de police, casernes de sapeurs-pompiers, casernes militaires, etc.). Ces difficultés ont aggravé l'instabilité socio politique et l'insécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire.

48. Le pays est également confronté à d'autres menaces comme la cybercriminalité, la piraterie maritime, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue sans oublier le terrorisme.

49. Les mesures prises par le Gouvernement à la sortie de la crise post-électorale ont contribué à améliorer la situation sécuritaire avec une baisse du nombre de braquages.

Résultats attendus

Résultat d'impact : la sécurité est garantie partout et pour tous et l'intégrité du territoire est préservée.

Résultats d'effets :

- la sécurité et la protection des personnes et des biens sont assurées sur le territoire national ;
- les Armes Légères de Petit Calibre (ALPC) ne sont plus à la portée des populations.

Mesures-clés

1. Equiper et moderniser les forces de Défense et de Sécurité ;
2. Réhabiliter les infrastructures de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire ;
3. Construire de nouvelles casernes et brigades de gendarmerie ;
4. Renforcer les capacités techniques des forces de sécurité et de défense ;
5. Désarmer et démobiliser les ex-combattants ;
6. Renforcer la lutte contre la prolifération des ALPC ;
7. Sécuriser des sites de stockage et le système de gestion des stocks d'armes et munitions ;
8. Réviser les conditions d'exercice de la profession de sécurité privée ;
9. Renforcer le contrôle des armes aux frontières et la coopération régionale et ;
10. Participer aux interventions de maintien de la paix dans la sous-région et en Afrique.

50. L'enveloppe globale retenue pour la sécurité est de 323,400 milliards, soit 2,92% du PND.

¹ Force de première catégorie: Police Nationale, Gendarmerie Nationale
Force de deuxième catégorie : Forces Armées

2. Paix et Cohésion Sociale

51. La Côte d'Ivoire est demeurée un pays prospère et stable au cours des deux premières décennies de son indépendance. Cette prospérité a attiré de nombreux ressortissants des pays de la sous-région en quête d'emplois et de mieux-être, faisant d'elle une terre d'accueil. Les bases de cet équilibre social ont été ébranlées par des contradictions apparues sous les effets conjugués de la récession économique des années 80, des crises politiques des deux dernières décennies et de l'effet de la consolidation de la démocratie en Afrique à partir des années 90. A cela s'ajoutent plusieurs autres facteurs endogènes y compris de stigmatisation qui ont contribué à la dégradation du climat sociopolitique et à l'effritement de la cohésion sociale.

52. L'évolution démographique galopante en déphasage avec le rythme de la croissance économique, la mauvaise gestion de la propriété foncière, les crises ainsi que les tentatives de déstabilisation du pays ont accentué la fracture sociale entre les différentes communautés.

Résultats attendus

Résultat d'impact : l'harmonie au sein des populations est assurée.

Résultats d'effets :

- la paix et la cohésion sociale sont consolidées ;
- les victimes de conflits sont assistées et réinsérées dans leur communauté et les infrastructures communautaires endommagées sont réhabilitées.

Mesures-clés

1. Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur la nécessaire collaboration entre les populations et les Forces de Sécurité et de Défense ;
2. Sensibiliser les populations (communautés d'accueil des Personnes Déplacées Internes (PDI), Ex-Combattant, PDI) à la tolérance, au pardon et à l'unité nationale ;
3. Faciliter le rapatriement des militaires exilés ;
4. Réhabiliter et équiper les infrastructures socio-économiques de base ;
5. Mettre en place un mécanisme d'alerte précoce et de prévention des conflits ;
6. Assister les victimes de guerre et les PDI et ;
7. Réinsérer et réintégrer les ex-combattants, les victimes de guerre et les AJR.

53. Le coût des actions retenues est estimé à 83,201 milliards, soit 0,75% du coût total du PND.

3. Justice, Droits de l'homme et libertés publiques

54. Le système judiciaire souffre de dysfonctionnements liés entre autres aux difficultés d'accès des populations à la justice du fait de la cherté des prestations, de l'éloignement des services judiciaires ainsi que de la méconnaissance de la loi, du droit et des procédures judiciaires. En outre, le système judiciaire est marqué par un manque de moyens logistiques et une absence de base documentaire. Ce qui entraîne l'inefficacité de l'appareil judiciaire.

55. A cela, s'ajoutent la corruption et le racket, préjudiciables à la promotion d'un environnement propice aux investissements privés.

56. Par ailleurs, la non fonctionnalité de la Haute Cour de Justice et la non mise en place des juridictions suprêmes prévues par la Constitution, notamment la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes, ainsi que l'inexistence des juridictions administratives et de commerce indépendantes, fragilisent l'indépendance du système judiciaire. De même, l'absence d'indicateurs de performance et de suivi ainsi que l'inefficacité de l'Inspection Générale des Services Judiciaires ne permettent pas le contrôle de l'activité judiciaire. Le manque de contrôle de l'activité Gouvernementale par le pouvoir judiciaire ne garantit pas l'effectivité de la séparation des pouvoirs entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire.

Résultats attendus

Résultat d'impact : l'Etat de Droit est garanti et les populations sont de moins en moins victimes de violations de Droits de l'Homme.

Résultats d'effets :

- le système judiciaire et pénitentiaire existant est fonctionnel ;
- la justice est rendue dans l'indépendance ;
- l'accès aux services de la justice est facilité ;
- la justice est de qualité et ;
- les Droits de l'Homme et les Libertés publiques sont promus protégés et respectés.

Mesures-clés

1. Remettre en état les juridictions et les établissements pénitentiaires endommagés lors des crises ;
2. Prendre les textes relatifs à la mise en place des organes garantissant l'indépendance de la justice ;
3. Sensibiliser les populations au respect des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques ;
4. Construire et équiper les hautes juridictions (Conseil Constitutionnel, Cour de Cassation, Cour des Comptes, Conseil d'Etat) et le Conseil Supérieur de la Magistrature à Yamoussoukro ;
5. Construire de nouveaux centres de détention ;
6. Mettre en place les tribunaux administratifs et de commerce ;
7. Créer et rendre fonctionnel le cadre de lutte contre l'impunité ;
8. Améliorer le système pénal et pénitentiaire et;
9. Renforcer les capacités de la justice en matière de prise en charge et de traitement des groupes vulnérables en conflit avec la loi.

57. L'enveloppe de la justice est de 246,375 milliards, soit 2,22% du coût total du PND.

4. Gouvernance territoriale et administrative

58. En matière d'Aménagement du Territoire, la persistance des disparités régionales se caractérise par : (i) des infrastructures socio-économiques insuffisantes, vieillissantes, dégradées et inégalement réparties ; (ii) un déséquilibre entre la capitale économique et le reste du pays, entre le milieu urbain et le milieu rural ; et (iii) une inégale répartition de la population sur le territoire.

59. La politique de décentralisation reste confrontée à plusieurs contraintes, au nombre desquelles : (i) un processus de transfert de compétences inachevé ; (ii) la faiblesse des ressources financières, matérielles et humaines ; et (iii) la faible participation des acteurs locaux, particulièrement des jeunes, des femmes et des médias au processus de développement.

60. En matière de gouvernance démocratique, de nombreux dysfonctionnements et contraintes persistent. Ils se traduisent par de larges pouvoirs discrétionnaires confiés à l'Exécutif, la vénalité de nombreux acteurs du système judiciaire et sécuritaire, les difficultés d'acceptation de la culture démocratique par les partis politiques et l'ambiguïté de la Constitution de 2000 en certains de ses articles.

61. Concernant la gouvernance administrative, elle connaît certaines insuffisances liées à : (i) la mobilité et l'absence de transparence dans les procédures de recrutement du personnel ; (ii) l'inadéquation entre les besoins et les ressources allouées ; (iii) la faible pénétration de l'informatique dans les services publics et ; (iv) l'insuffisance du suivi et évaluation et les limites des missions d'inspection.

Résultats attendus

Résultat d'impact : la Gouvernance Territoriale et Administrative est garantie.

Résultats d'effets :

- les populations participent au processus de développement local ;
- les services fournis aux populations par les collectivités territoriales et l'administration déconcentrée sont améliorés ;
- l'accessibilité aux services d'Etat civil est améliorée ;
- les disparités inter et intra régionales sont réduites ;
- la transparence de l'administration publique est renforcée ;
- l'Administration Publique est modernisée et ;
- les populations font à nouveau confiance aux autorités politiques, administratives et militaires.

Mesures-clés

1. Réviser les décrets relatifs au transfert et à la répartition des compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;
2. Promouvoir la coopération décentralisée et l'intercommunalité ;
3. Renforcer les capacités des services d'état civil ;
4. Elaborer et mettre en œuvre les instruments techniques et financiers d'aménagement du territoire ;
5. Mettre en œuvre les mécanismes pour la moralisation et la modernisation de l'Administration Publique ;
6. Faire la promotion de la transparence, l'éthique et la lutte contre la corruption et ;

7. Faciliter l'accès des populations aux infrastructures socio-communautaires et aux activités génératrices de revenus durables ;

62. Le financement prévu pour ce secteur s'élève à 270,372 milliards, soit 2,45% du coût total du PND.

5. Gouvernance Economique

63. En matière de Gouvernance économique, les problèmes se rapportent à l'inadaptation du cadre juridique et institutionnel au développement des filières économiques, à la mauvaise gouvernance des entreprises publiques et au manque de coordination des organes de contrôle face à leur multiplicité.

64. Une vue d'ensemble de l'économie permet de faire ressortir d'autres problèmes structurels, comme la faiblesse de l'investissement ; l'endettement élevé ; la faible compétitivité de l'économie ; la faible diversification de l'économie ; les dysfonctionnements liés au système financier et à la gestion des finances publiques.

Résultats attendus

Résultat d'impact : La création de richesse nationale est soutenue.

Résultats d'effets :

- La gouvernance économique est améliorée ;
- Les ressources fiscales et non fiscales mobilisées sont accrues ;
- La gestion des entreprises publiques et parapubliques est améliorée ;
- La gestion budgétaire est améliorée ;
- L'investissement public est accru ;
- Les finances publiques sont mieux maîtrisées ;
- Le suivi de la gestion monétaire et financière est amélioré ;
- Le secteur de la micro finance est redynamisé ;
- L'intervention pluriannuelle des bailleurs est améliorée ;
- La coopération économique et financière internationale est renforcée et ;
- Les actions économiques extérieures de la Côte d'Ivoire dans le monde sont renforcées.

Mesures-clés

1. Améliorer la projection macroéconomique ;
2. Elargir l'assiette fiscale ;
3. Renforcer le système de recouvrement des impôts, taxes et droits de douane ;
4. Renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et les campagnes de promotion de civisme fiscal ;
5. Mettre en œuvre le programme de privatisation ;
6. Renforcer la gestion des Etablissements Publics Nationaux, des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière publique ;
7. Améliorer la gestion des finances publiques ;
8. Améliorer le financement du secteur privé par le système bancaire et ;
9. Assainir le secteur de la micro finance.

65. Le coût global des mesures à mettre en œuvre dans ce secteur s'élève à 284,261 milliards sur la période 2012-2015 soit 2,57% du coût total du PND.

6. Communication

66. Les médias ont joué un rôle prépondérant dans l'aggravation de la crise socio-politique, en relayant des messages incitant à la violence dans une société où le niveau d'éducation est relativement faible. Leur prolifération, le manque de professionnalisme des acteurs, l'instrumentalisation de certains d'entre eux, l'insuffisance et la défaillance des infrastructures et équipements de communication audiovisuelle les ont souvent poussés à ne pas assumer leur rôle de "quatrième pouvoir". En outre, plusieurs organes de presse inféodés à des chapelles politiques ont exacerbé les tensions politiques durant cette crise.

Résultats attendus

Résultat d'impact : Les populations bénéficient d'une information de qualité et vivent en parfaite harmonie.

Résultats d'effets :

- les populations ont accès à une information de qualité sur l'ensemble du territoire et ;
- les infrastructures et équipements de production et de diffusion de l'information sont développés.

Mesures-clés

1. Mettre en place un cadre légal et réglementaire favorable au développement de la communication ;
2. Equiper les entreprises de presse et former les acteurs des médias ;
3. Intégrer le pluralisme des opinions dans les Programmes Télé et Radio ;
4. Elaborer et mettre en œuvre une politique d'acquisition et de suivi des équipements ;
5. Mettre à niveau technologique les infrastructures et extension du réseau de communication et ;
6. Inciter la concurrence dans le secteur de la distribution des journaux.

67. Le coût des actions en matière de communication est de 38,180 milliards, soit 0,34% du coût total du PND.

7. Education Nationale, Enseignement technique et Supérieur,

68. Le système éducatif reste confronté à des difficultés de plusieurs ordres qui portent notamment sur (i) la faiblesse de l'accessibilité et de l'encadrement ; (ii) la gestion non satisfaisante des ressources ; (iii) les contraintes budgétaires ; (iv) l'insuffisance d'infrastructures et de matériels didactiques et (v) l'obsolescence des équipements.

Au niveau du préscolaire, primaire, secondaire général et alphabétisation

69. Dans le préscolaire et le primaire, les difficultés rencontrées concernent la faiblesse de l'accessibilité et de la participation essentiellement liée au niveau élevé des coûts de scolarisation pour les ménages, l'insuffisance des capacités d'accueil inégalement réparties sur

le territoire national et le mauvais état des infrastructures éducatives. Dans l'enseignement secondaire, le niveau d'accroissement des infrastructures publiques ne suit pas celui des effectifs, entraînant ainsi une surcharge des classes dans certains établissements. En matière de ressources humaines, malgré les efforts d'accroissement de l'effectif des enseignants, le nombre demeure insuffisant.

Enseignement Technique et Formation Professionnelle

70. L'affectation des apprenants dans les structures de formation professionnelle ne prend pas toujours en compte la nécessité de rapprocher les apprenants du lieu de résidence de leurs parents malgré la fermeture des 29 internats. A cela, s'ajoutent les coûts élevés des formations professionnelles pour les ménages, la non disponibilité des curricula pertinents, l'insuffisante promotion de l'ETFP, l'insuffisance des infrastructures et l'inégale implantation des établissements de l'ETFP sur l'ensemble du territoire. En outre, de nombreux jeunes et adultes formés éprouvent des difficultés à s'insérer dans le tissu économique alors que des offres d'emploi restent insatisfaites. Cela s'explique principalement par l'inadaptation des formations aux besoins de l'économie et l'altération de la qualité de la formation.

Enseignement supérieur

71. La Côte d'Ivoire n'a pas investi dans les infrastructures universitaires depuis plus d'une décennie. Pourtant, le nombre d'aspirants à l'enseignement supérieur n'a cessé de croître. En matière d'encadrement, le déficit en personnel enseignant, administratif et technique, l'obsolescence des équipements et du matériel pédagogique et le manque de formation pédagogique adéquate d'une bonne partie des enseignants avant d'être recrutés, ont eu un impact négatif sur la qualité des enseignements dispensés.

Problèmes communs au secteur éducation/formation

72. Le système éducatif reste confronté à des difficultés majeures de plusieurs ordres au nombre desquelles, la faiblesse du rendement du système éducatif, de l'accessibilité et de l'encadrement. En outre, le secteur de l'éducation est confronté aux contraintes budgétaires, à la mauvaise gestion des ressources, à l'insuffisance d'infrastructures et de matériels didactiques, à l'obsolescence des équipements ainsi qu'à une mauvaise répartition spatiale du personnel enseignant. Ces contraintes sont amplifiées par le taux élevé d'analphabétisme, les fortes inégalités sociales et l'expansion du VIH/SIDA en milieu scolaire.

Résultats attendus

Education Nationale /Alphabétisation

Résultat d'impact : la population, en particulier les enfants ont accès à un système éducatif performant.

Résultats d'effets :

- La gestion du système éducatif est participative, transparente et efficace ;
- Les enfants en âge d'être scolarisés ont accès à une éducation de base et achèvent leur cursus scolaire ;

- Les enfants scolarisés bénéficient d'un enseignement général de qualité et ;
- Les personnes non lettrées ont l'opportunité d'apprendre à lire et à écrire.

Mesures-clés

- Réhabiliter 30 000 classes et construire 25 000 classes au primaire ;
- Construire et équiper les collèges et 12 Lycées de l'enseignement secondaire ;
- Réhabiliter et équiper 7 établissements du secondaire ;
- Recruter 25 000 enseignants du primaire et 4 000 enseignants du secondaire général ;
- Réviser le contenu des enseignements et ;
- Assurer la formation continue des enseignants.

Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Résultat d'impact : les adolescents, les jeunes et les adultes ayant achevé ou non une éducation de base sont formés à un métier adapté aux besoins du marché et accompagnés dans leur insertion professionnelle.

Résultats d'effets :

- La gestion du secteur de l'enseignement technique et professionnelle est participative, transparente et efficace et ;
- Les populations ont accès à un Enseignement Technique et une Formation Professionnelle de qualité.

Mesures-clés

- Promouvoir l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) ;
- Réhabiliter 9 lycées professionnels, 3 lycées techniques, 5 centres de gestion, etc. ;
- Construire 8 lycées techniques, 7 lycées professionnels, 6 ateliers, etc. ;
- Mettre en place des incubateurs d'entreprise dans les établissements de l'ETFP et ;
- Mettre en œuvre un programme d'apprentissage et d'insertion.

Enseignement supérieur

Résultat d'impact : les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, ont accès à un enseignement supérieur de qualité débouchant sur des emplois décents.

Résultats d'effets:

- La gestion du secteur de l'enseignement supérieur est participative, transparente et efficace ;
- L'accès à l'enseignement supérieur est amélioré ;
- Les élèves et étudiants bénéficient d'une formation de qualité adaptée à la demande du marché et ;
- Les conditions de vie sociale des étudiants sont améliorées.

Mesures-clés

- Réhabiliter les 3 universités, 2 grandes écoles publiques et les 2 URES ;
- Transformer les 2 URES (Daloa et Korhogo) en universités et construire les universités de Bondoukou, Man, San-Pedro et une ville universitaire ;
- Recruter 2 036 enseignants pour le supérieur public ;
- Généraliser le système LMD et ;
- Réhabiliter les résidences universitaires.

73. Le coût global pour l'ensemble du secteur Education-Formation s'élève à 753,538 milliards sur la période 2012-2015 soit 6,46% du coût total du PND.

8. Recherche Scientifique et Innovation Technologique

74. Le secteur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique se heurte à : (i) l'absence d'une loi d'orientation relative à la recherche ; (ii) l'absence d'un cadre juridique et institutionnel adapté ; (iii) le faible niveau de financement des activités de recherche et (iv) l'utilisation inadéquate des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition.

Résultats attendus

Résultat d'impact : l'innovation technologique et la recherche scientifique sont au service du mieux-être de la population.

Résultats d'effets:

- Les institutions en charge de la recherche scientifique et de l'innovation technologique sont performantes et ;
- Les produits de la recherche scientifique et de l'innovation technologique sont valorisés.

Mesures-clés

1. Adopter la loi d'orientation et de programmation de la recherche ;
2. Etendre et équiper les structures de recherche ;
3. Développer 24 programmes nationaux de recherche ;
4. Mettre en place une bibliothèque virtuelle pour les centres, instituts et laboratoires de recherche et ;
5. Mettre en place un bureau de valorisation des résultats de la recherche.

75. Le financement du sous-secteur de la Recherche Scientifique est évalué à 84,706 milliards pour la période 2012-2015 soit 0,76% du coût total du PND.

9. Santé, Nutrition et VIH/Sida

76. Malgré les efforts conjugués de l'Etat, des partenaires au développement et des ménages, la situation sanitaire reste préoccupante à cause d'une morbidité et d'une mortalité élevées liées au paludisme et à la pandémie du VIH/Sida. Le principal problème qui se dégage de l'analyse du système de santé est l'insuffisance de l'offre de soins accentuée par la crise sociopolitique que le pays a connue. Cette insuffisance se traduit par une proportion importante de la

population n'ayant pas accès aux soins préventifs, promotionnels et curatifs de qualité. Cette situation s'explique par une faible couverture sanitaire, l'inexistence ou l'inadéquation du plateau technique des structures sanitaires ainsi que l'insuffisance et l'inégale répartition spatiale du personnel de santé. La crise post-électorale a exacerbé cette situation déjà précaire avec la destruction et le pillage des infrastructures, des équipements médicaux et logistiques.

77. La faible qualité des soins, la faible couverture vaccinale et l'accès limité aux médicaments essentiels accentuent la non satisfaction des besoins en santé des populations, notamment chez les plus vulnérables. Enfin, le secteur de la santé est confronté à un problème de financement résultant de la stagnation de la proportion du budget du Ministère en charge de la santé, de la paupérisation croissante et de l'inexistence d'un dispositif de couverture du risque maladie. A cette situation, s'ajoutent la faiblesse du système d'information et de gestion, l'insuffisance de l'hygiène publique et hospitalière et la mauvaise gestion des déchets biomédicaux.

Résultats attendus

Résultat d'impact : l'état de santé et le bien-être des populations sont améliorés, la morbidité et la mortalité au sein de la population sont réduites.

Résultats d'effets :

- l'efficacité et l'efficience du système de santé sont améliorées ;
- L'offre et la qualité des prestations des services de santé sont améliorées et ;
- La lutte contre le VIH/Sida et les autres problèmes prioritaires de santé est renforcée.

Mesures-clés

1. Renforcer le cadre légal et institutionnel du système de santé ;
2. Améliorer le cadre de gestion du système de santé ;
3. Améliorer le financement et la gestion des ressources financières du secteur de la santé ;
4. Accroître l'offre des services de santé ;
5. Améliorer la disponibilité et l'accessibilité à des médicaments et autres intrants stratégiques de qualité ;
6. Améliorer la qualité des prestations des services de santé et de la sécurité des patients ;
7. Renforcer les capacités du système de gestion des déchets médicaux et de lutte contre les infections nosocomiales ;
8. Rendre efficace la réponse nationale face au VIH/sida ;
9. Améliorer la santé maternelle néonatale et infantile ;
10. Améliorer la couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois et des femmes en âge de procréer et ;
11. Renforcer la lutte contre la malnutrition.

78. L'enveloppe d'investissement prévue dans le PND est de 594,072 Milliards de FCFA, soit 5,36% coût total du PND. Ce montant doit permettre de se rapprocher des objectifs du millénaire, notamment les OMD 4, OMD 5 et OMD 6.

10. Habitat et Urbanisation

79. Le secteur de l'habitat et du cadre de vie est quant à lui caractérisé par un déficit en logements et un cadre de vie indécemment de façon générale. Les investissements sociaux de base, ainsi que l'offre de logements ne suivent pas la croissance démographique. Malgré les efforts de l'Etat et du secteur privé pour résorber le déficit de logements, la demande demeure toujours supérieure à l'offre, avec un gap cumulé et croissant de plus de 600 000 logements. En outre, l'insuffisance de commodités dans les habitations, les lotissements anarchiques et le phénomène des quartiers spontanés et précaires constituent les principaux facteurs de la détérioration du cadre de vie. Cette situation s'explique entre autres par la croissance galopante de la population urbaine, l'absence de systèmes efficaces de production et de financement de logements, une planification urbaine mal maîtrisée et la destruction des habitations lors des différentes crises armées.

Résultats attendus

Résultat d'impact : Les populations sont logées décentement

Résultats d'effets :

- Les conditions d'une urbanisation réussie sont assurées ;
- Les populations ont accès à un logement décent et ;
- La qualité du logement est garantie.

Mesures-clés

1. Actualiser le cadre institutionnel et réglementaire en matière d'urbanisme ;
2. Actualiser le cadre institutionnel du système du secteur du logement ;
3. Actualiser et élaborer les schémas directeurs et plans d'urbanisme des villes ;
4. Mettre à disposition des réserves foncières pour la réalisation des grands projets de l'Etat ;
5. Moderniser les administrations en charge de l'urbanisme, du foncier et du logement ;
6. Recenser le patrimoine de l'Etat à l'étranger ;
7. Restructurer les quartiers d'habitats précaires construits sur des sites habitables ;
8. Mobiliser les réserves foncières pour la réalisation des logements et ;
9. Faciliter l'accès à la propriété immobilière.

80. Le financement prévu pour le secteur s'élève à 565,199 milliards de FCFA soit 5,10% du coût total du PND.

11. Salubrité

81. En ce qui concerne le secteur de la salubrité urbaine, il fait état d'une situation préoccupante engendrée par l'accroissement d'ordures dans toutes les villes de Côte d'Ivoire. Cette situation s'est accentuée à Abidjan, où la production d'ordures ménagères a augmenté du fait du doublement de la population et de la faible capacité technique et opérationnelle des opérateurs chargés de leur enlèvement suite aux différentes crises. En outre, ce secteur

connait des difficultés liées au manque de financement, à la désuétude des infrastructures et moyens de collecte, de transport et de traitement des déchets. A cela s'ajoute l'incivisme des populations qui occupent de manière illicite et anarchique le domaine public.

Résultats attendus

Résultat d'impact : Le cadre de vie est amélioré

Résultats d'effets :

- Le système de gestion de la salubrité est participatif, transparent et efficace.

Mesures-clés

1. Actualiser le cadre institutionnel du secteur de la salubrité ;
2. Réaliser les études de base en matière de gestion de la salubrité ;
3. Elaborer la réglementation sur la gestion des déchets ;
4. Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des acteurs du secteur ;
5. Traiter et valoriser les déchets domestiques et industriels et;
6. Sensibiliser les populations en matière de salubrité et de lutte contre les nuisances sonores.

82. Le financement prévu pour le secteur de la salubrité s'élève à 32,159 milliards FCFA soit 0,29% du coût total du PND.

12. Eau potable

83. L'hydraulique humaine est de plus en plus confrontée à la dégradation de la qualité des ressources en eaux brutes. La nappe d'Abidjan qui fournit 70% de l'eau potable du pays est fortement menacée à très court terme. En outre, les infrastructures insuffisantes et de plus en plus dégradées ne permettent pas un accès suffisant des populations à l'eau potable. La raréfaction des investissements en faveur de l'eau potable au fil des années n'a pas permis de maintenir l'adéquation entre l'offre et la demande. La réforme institutionnelle conduite en 2006 destinée à relancer le secteur est aujourd'hui freinée par l'insuffisance de textes réglementaires, les arriérés de l'Etat et la capacité réduite des opérateurs économiques du secteur.

Résultats attendus

Résultat d'impact : les populations, notamment en milieu rural ont accès à l'eau potable

Résultats d'effets :

- La gestion du secteur de l'eau potable est améliorée
- L'accessibilité à l'eau potable est améliorée

Mesures-clés

1. Actualiser et adopter les textes réglementaires du secteur de l'eau potable ;
2. Renforcer les capacités humaines, techniques et financières des acteurs du secteur de l'eau potable ;
3. Créer le Fonds de Soutien à l'Hydraulique Rurale (FSHR) ;
4. Construire, réhabiliter et développer les infrastructures d'hydraulique humaine ;

5. Réaliser les branchements subventionnés pour les ménages à faible revenu ;
6. Raccorder les centres de santé et des établissements scolaires au réseau de distribution d'eau potable.

84. Le financement prévu pour le secteur de l'eau potable s'élève à 186,866 milliards de FCFA soit 1,69% du coût total du PND.

13. Assainissement

85. Au sujet de l'assainissement, le secteur n'a pas connu d'évolution notable au fil des années. En effet, en matière de gestion des excréta, en milieu rural, seulement 11% de la population ont accès à des installations sanitaires améliorées en 2008, tandis que 48% n'en ont pas et pratiquent la défécation à l'air libre. En milieu urbain, à peine 36% des ménages ont accès à un assainissement approprié. Par ailleurs, des inondations récurrentes et des éboulements de terrain sont enregistrés en milieu urbain à cause de la mauvaise gestion de l'assainissement pluvial. L'essor du secteur est confronté à plusieurs défis dont les principaux sont : (i) l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de l'assainissement concertée entre les différents acteurs du secteur, incluant le secteur rural ; et (ii) l'allocation d'au moins 0,5% du PIB à l'assainissement des excréta, conformément à la Déclaration Internationale d'Ethekwini en 2008.

Résultats attendus

Résultat d'impact : les populations ont accès à un système d'assainissement et de drainage approprié.

Résultats d'effets :

- Le système d'assainissement et de drainage est renforcé et développé et facilite l'écoulement des eaux usées et pluviales et;
- La gestion du secteur de l'assainissement est améliorée.

Mesures-clés

1. Actualiser les plans et schémas directeurs d'assainissement ;
2. Elaborer les schémas directeurs d'assainissement des chefs lieux de régions, des départements et communes ;
3. Réhabiliter les installations d'assainissement et de drainage existantes ;
4. Etendre les réseaux d'assainissement et de drainage dans les villes ;
5. Mettre en place un système d'information géographique ;
6. Promouvoir l'assainissement individuel dans les écoles et en milieu rural et;
7. Développer l'approche assainissement total piloté par la Communauté (ATPCI).

86. Le financement prévu pour le secteur de l'assainissement s'élève à 163,298 milliards de FCFA soit 1,47% du coût total du PND.

14. Environnement et développement durable

87. Le domaine de l'Environnement et du développement durable est de plus en plus fragilisé du fait de la réduction drastique du couvert forestier, la perte de la biodiversité, et la pollution de l'air, des eaux et du sol. En outre, l'air et les écosystèmes marins et lagunaires sont fortement affectés par la pollution en l'absence d'un système de traitement adéquat des déchets polluants venant des activités domestiques, industrielles, agricoles, minières et maritimes. L'usage de produits toxiques pour la pêche continentale a entraîné la destruction des milieux halieutiques.

Résultats attendus

Résultat d'impact : Les populations vivent dans un environnement sain et protégé

Résultats d'effets :

- La gestion du secteur de l'environnement et du développement durable est participative et transparente ;
- Les différents écosystèmes sont restaurés et la gestion des ressources naturelles est améliorée et ;
- La gestion des risques de catastrophe est améliorée.

Mesures-clés

1. Actualiser le cadre institutionnel du secteur de l'environnement et du développement durable ;
2. Renforcer les capacités humaines, techniques, matérielles et financières des structures en charge de la gestion de l'environnement et du développement durable ;
3. Elaborer et adopter le principe pollueur payeur ;
4. Améliorer la gestion des risques ;
5. Elaborer une politique de sensibilisation sur la culture environnementale et ;
6. Restaurer les différents écosystèmes et améliorer la gestion des ressources naturelles.

Le financement prévu pour le secteur de l'Environnement et du Développement durable s'élève à 43,370 milliards FCFA soit 0,39% du coût total du PND.

15. Eaux et Forêts

88. Au niveau des Eaux et Forêts, le couvert forestier a connu une perte de plus de 70% en moins d'un demi-siècle. Cette dégradation des forêts se poursuit à un rythme alarmant du fait, notamment de (i) l'exploitation abusive des ressources forestières ; (ii) l'agriculture extensive et l'élevage itinérant ; (iii) des déclassements inappropriés et des infiltrations clandestines dans les espaces protégés ; (iv) la chute du reboisement ; (v) l'urbanisation galopante non maîtrisée ; (vi) des feux de brousse et (vii) la pression démographique.

89. En ce qui concerne les ressources en eau, il faut souligner que notre pays dispose de quatre (4) principaux bassins à savoir : le Cavally, le Sassandra, le Bandama et la Comoé. Elle dispose

également de trois (3) principaux systèmes lagunaires et de nombreuses rivières côtières. Il s'agit des systèmes lagunaires Ebrié, Grand-Lahou, Aby et surtout de la rivière Agneby et de la Mé.

90. Malheureusement, ces systèmes lagunaires et bassins sont le réceptacle des effluents industriels et du lessivage des sols agricoles et urbains. Ces milieux eutrophiques constituent des sites de production des végétaux aquatiques envahissants et de prolifération d'algues. Ce secteur est également confronté à la faiblesse du niveau d'investissement.

Résultats attendus

Résultat d'impact : La gestion durable des ressources naturelles (Eau, Faune et Flore) est assurée

Résultats d'effets :

- La gestion du secteur des eaux et des forêts est transparente, participative et efficace et ;
- Les différents écosystèmes sont restaurés et la gestion des ressources naturelles est améliorée

Mesures-clés

1. Actualiser le cadre institutionnel du secteur des eaux et forêts ;
2. Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des acteurs du secteur des eaux et forêts ;
3. Réaliser les travaux d'aménagement dans les parcs nationaux et réserves ;
4. Promouvoir la politique de reboisement national ;
5. Créer les autorités des bassins versants tant sur le plan national qu'international et ;
6. Appliquer le Code de l'eau par la mise en œuvre de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) ;
7. Mettre en œuvre le système national de traçabilité du bois et la certification forestière.

91. Le financement prévu pour le secteur des Eaux et Forêts s'élève à 46,588 milliards de FCFA soit 0,42% du coût total du PND.

16. *Coopération régionale et internationale*

92. En matière de coopération internationale, la Côte d'Ivoire a traversé ces dernières années de graves crises qui l'ont fragilisée et éloignée de la scène internationale. En effet, depuis plus de dix ans, ses relations avec l'extérieur se sont considérablement détériorées. Les efforts entrepris pour redorer l'image du pays se sont avérés insatisfaisants du fait d'une diplomatie peu dynamique. De plus, l'absence de stratégies commerciales offensives ne lui a pas permis de profiter de manière substantielle de l'expansion du marché communautaire. Par ailleurs, bien que sa balance commerciale soit excédentaire, la Côte d'Ivoire évolue dans un environnement commercial contraignant.

Résultats attendus

Résultat d'impact : la Côte d'Ivoire est dynamique sur la scène régionale et internationale.

Résultats d'effets :

- La coopération internationale est renforcée et l'image de la Côte d'Ivoire est restaurée au niveau international ;
- La Côte d'Ivoire est le moteur d'un processus d'intégration bénéfique à son développement et ;
- Les expertises économiques de la Côte d'Ivoire sont développées à l'extérieur.

Mesures-clés

1. Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs de la coopération internationale ;
2. Consolider les liens de coopération de la Côte d'Ivoire avec la région Ouest africaine et la Communauté Internationale ;
3. Restaurer le leadership de la Côte d'Ivoire dans les espaces communautaires régionaux ;
4. Faire la promotion de la Côte d'Ivoire au niveau international ;
5. Intensifier les missions économiques et commerciales à l'extérieur et ;
6. Rendre fonctionnels les dispositifs d'immigration prenant en compte les aspirations des africains.

93. Le budget prévu pour atteindre l'impact de la coopération internationale est 195,906 milliards soit 1,77% du coût total du PND.

III.3.2 Sources Verticales

94. Les sources verticales de croissance, qui ont été sélectionnées comme prioritaires sont les suivantes :

1. Infrastructures et Services de Transport

95. Le faible développement du secteur des Infrastructures et services de Transports, constitue aujourd'hui une entrave à la mobilité, à l'accessibilité des personnes aux autres services publics, à l'acheminement de la production vers les lieux de consommation et à la compétitivité de l'économie. En effet, après une décennie de sous-investissements, d'absence d'entretien et de mise en œuvre des réformes engagées à la fin des années 90, ce secteur se trouve confronté à d'énormes difficultés.

96. Ces difficultés sont (i) la dégradation des Infrastructures de Transport aussi bien routières, que ferroviaires, maritimes et aéroportuaires ; (ii) l'inadaptation des services de transport ; (iii) l'insuffisance de fluidité et les nombreuses tracasseries routières ; et (iv) le manque de sécurité dans les espaces maritimes, portuaires et lagunaires.

Résultats attendus

Résultat d'Impact : La circulation des biens et des personnes est améliorée.

Résultats d'effets :

- La gouvernance dans le secteur des infrastructures et des services de transports est améliorée ;
- Les sous-préfectures et villages sont désenclavés et reliés à un réseau performant de routes urbaines, interurbaines et internationales bitumées ;
- Les infrastructures de transport, de sécurité et de sûreté portuaires, aéroportuaires et ferroviaires sont compétitives et facilitent les échanges économiques et commerciaux et ;
- Les populations ont un meilleur accès à des services de transport de qualité.

Mesures-clés

1. Améliorer le cadre légal et réglementaire du secteur des infrastructures et des services de transports terrestres et maritimes ;
2. Améliorer la fluidité routière ;
3. Renforcer la sécurité et la sûreté dans les espaces maritimes, portuaires et lagunaires ;
4. Réhabiliter et développer les infrastructures routières ;
5. Entretien des infrastructures ;
6. Moderniser et développer les infrastructures portuaires et aéroportuaires et ;
7. Accroître la flotte de transport urbain routier, maritime et lagunaire.

97. Le montant des investissements du secteur des Infrastructures et Transports s'élève à 2819,969 milliards de F CFA pour un poids de 25,46%.

2. *Energie*

98. Le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire est handicapé par l'insuffisance et le vieillissement des moyens de production, de transport et de distribution. Par ailleurs, le coût élevé de l'électricité ne permet qu'un accès très limité des populations, surtout celles vivant dans les zones rurales et en milieu périurbain, au système électrique. Le défi pour la Côte d'Ivoire est de redresser en urgence son secteur électrique et d'assurer de manière durable sa sécurité énergétique en vue de fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût.

Résultats attendus

Résultat d'impact : les populations bénéficient d'énergies de qualité et à moindre coût

Résultats d'effets :

- La gestion du secteur de l'énergie est participative, transparente et efficace ;
- L'énergie est disponible sur toute l'étendue du territoire et ;
- Les populations ont accès à des services énergétiques de qualité.

Mesures-clés

1. Améliorer l'efficacité énergétique de l'existant : réhabilitations, amélioration du rendement global du réseau électrique ;

2. Renforcer les ouvrages et les moyens de production ;
3. Exploiter les potentiels nationaux des énergies renouvelables (biomasse, éolien, solaire et petite hydroélectricité) ;
4. Electrifier 200 localités rurales par an ;
5. Electrifier 3000 établissements scolaires et 525 centres de santé, équiper 500 cantines scolaires en matériels de cuisson utilisant les sources d'énergies modernes, irriguer 100 ha de cultures maraichères par pompage solaire et motoriser les forages à motricité humaine ;
6. Etendre les réseaux de distribution aux quartiers périurbains des grandes villes de la Côte d'Ivoire ;
7. Subventionner 80 000 branchements sociaux par an sur la période 2012-2015 ;
8. Elaborer et mettre en œuvre le code de l'électricité et ;
9. Étendre la grille des réseaux au niveau sous régional.

99. Le financement prévu pour ce secteur s'élève à 610,060 milliards de FCFA sur la période de 2012 à 2015 soit 5,51% du coût total du PND.

3. Mines

100. La faible valorisation du potentiel minier et géologique a entraîné une production minière insuffisante essentiellement composée de l'or alors que la Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel minier important (plus de 3 000 millions de tonnes de fer, 6 300 millions de tonnes de nickel, 1 200 millions de tonnes de bauxite, 4 300 millions de tonnes de manganèse, et 100 000 carats de diamant). Par ailleurs, l'inexistence d'unités de transformation n'a pas permis au pays de tirer un meilleur profit de cette production. Les productions des exploitations artisanales et des petites mines, pourtant sources potentielles de revenus pour les populations, sont quasi insignifiantes du fait de l'absence d'une véritable politique de développement de ces filières.

101. En définitive, le secteur est confronté à cinq difficultés majeurs : (i) la faible production de cartes de données géologiques, documents de référence pour les travaux miniers, dont l'élaboration est essentiellement liée aux donateurs extérieurs ; (ii) le manque d'infrastructures de base pour la mise en valeur des gisements déjà identifiés ; (iii) l'absence d'investissement public et privé national lié au manque de tradition minière et de stratégies ; (iv) l'inadaptation du cadre légal et institutionnel aux exigences actuelles du secteur minier et ; (v) l'inexistence de structures de transformation de produits miniers.

Résultats attendus

Résultat d'impact : les potentiels géologiques et miniers sont valorisés ;

Résultats d'effets :

- Les acteurs du secteur sont plus efficaces et responsables ;
- Les gisements miniers sont mis en évidence et exploités ;
- L'organisation de l'exploitation à petite échelle est entamée et ;
- Les infrastructures et unités industrielles de base pour la transformation des produits miniers sont mises en place.

Mesures-clés

1. Réviser les procédures d'attribution des permis et renforcer la gouvernance du secteur ;
2. Réviser le Code minier pour le conformer aux nouvelles exigences du secteur et aux normes internationales et environnementales ;
3. Mettre en évidence de nouveaux gisements miniers ;
4. Renforcer la production minière ;
5. Réaliser un levé aérogéophysique moderne sur le territoire national ;
6. Confectionner des supports de base indispensables à l'exploration minière et ;
7. Créer des unités de transformation de produits miniers.

102. Le financement global prévu pour ce secteur s'élève à 608,656 milliards de FCFA sur la période de 2012 à 2015 soit 5,50% du coût total du PND.

4. Hydrocarbures

103. La production d'hydrocarbures demeure modeste et insuffisante, limitant l'accès des populations aux produits pétroliers et au gaz butane. Les principales structures en charge de la gestion du secteur que sont la SIR, la PETROCI et la GESTOCI ont besoin de (i) assurer le remplacement de leurs cadres retraités ; (ii) renforcer les capacités des agents ; et (iii) dégager des marges suffisantes afin d'investir dans la recherche-développement. L'enjeu pour la Côte d'Ivoire est d'accroître le niveau de production d'hydrocarbures par une valorisation judicieuse des potentiels pétroliers et gaziers.

Résultats attendus

Résultat d'impact : les potentiels pétroliers et gaziers sont valorisés.

Résultats d'effets :

- Le cadre légal et institutionnel est plus attractif pour les investisseurs et avantageux pour l'Etat ;
- Les gisements pétroliers et gaziers sont mis en évidence et exploités ;
- Les populations et les entreprises ont durablement accès aux produits pétroliers et gaziers de qualité et ;
- Les bases d'une industrie de transformation des hydrocarbures et du gaz naturel sont posées.

Mesures-clés

1. Réformer le code pétrolier en respectant les normes internationales et environnementales (Rédiger les projets de textes d'amendement au code pétrolier et au Contrat de Partage de Production (CPP) type et les soumettre au Gouvernement et à l'assemblée nationale pour adoption et vote) ;
2. Réévaluer le bassin sédimentaire (Acquérir d'avantage des données sismiques et géologiques sur le bassin) ;
3. Construire des infrastructures de stockage d'hydrocarbures ;
4. Construire des infrastructures de transport d'hydrocarbures ;

5. Réhabiliter le réseau de distribution des produits pétroliers sur toute l'étendue du territoire national ;
6. Réduire les coûts d'accès au gaz butane des ménages (Système de distribution du gaz en bouteilles) et;
7. Créer et étendre les réseaux de transport et de distribution du gaz naturel.

104. Le financement prévu pour ce secteur s'élève à 622,679 milliards de FCFA sur la période de 2012 à 2015 soit 5,62% du coût total du PND.

5. *Agriculture et Ressources Animales et Halieutiques*

105. Dans le domaine agricole, la faiblesse de la productivité reste la problématique centrale du secteur. Le difficile accès aux facteurs d'intensification tels que les semences améliorées, le matériel biologique, les engrais, les produits agro-pharmaceutiques et vétérinaires, la mécanisation, et l'irrigation en sont les principales causes.

106. L'évaluation du plan directeur de développement agricole 1992-2015 conclut en outre, que l'intensification de l'agriculture est loin d'être réalisée et la déforestation s'est aggravée. L'exode rural n'a pu être maîtrisé et la population agricole ne s'est pas rajeunie. Malgré l'adoption d'une loi sur le foncier rural, les problèmes de l'accès et de la sécurisation des terres restent entiers. Les systèmes d'encadrement n'ont pas amélioré significativement les performances du secteur. De plus, le financement agricole demeure une contrainte majeure. La synergie entre recherche et développement reste insuffisante.

107. Les productions animales et halieutiques ont un faible développement dû en grande partie aux facteurs suivants: (i) l'insuffisance de dispositions réglementaires, législatives et institutionnelles ; (ii) l'insuffisance du renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (iii) la faible productivité des ressources animales et halieutiques et (iv) la mauvaise gestion (qualitative et quantitative) des ressources halieutiques.

Résultats attendus

Résultat d'impact : Le secteur agricole est performant et contribue à réduire l'extrême pauvreté et la faim (OMD1).

Résultats d'effets :

- la gouvernance du secteur agricole est renforcée ;
- Le renforcement de la production biologique agricole et des produits certifiés ;
- les capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques sont renforcées ;
- les filières agricoles et animales pour lesquelles la Côte d'Ivoire bénéficie d'un avantage comparatif sont développées ;
- la compétitivité de l'agriculture ivoirienne et sa capacité à rémunérer suffisamment les producteurs tout en assurant la sécurité alimentaire sont renforcées et;
- les ressources halieutiques sont durablement gérées.

Mesures-clés

1. Elaborer un nouveau code des télécommunications / TIC ;
2. Créer un cadre juridique et réglementaire favorable à l'accès / service universel postal et des TIC ;
3. Elaborer un nouveau code des postes ;
4. Rouvrir et équiper 66 bureaux de poste dans les ex zones CNO ;
5. Réhabiliter, équiper et rouvrir l'ex-ISAPT ;
6. Mettre en œuvre le projet de gouvernance électronique E-Gouv et ;
7. Réaliser le projet de maillage du pays en fibre optique.

111. Le cout du secteur des TIC s'élève à 161,401 Milliards de FCFA, soit 1,46% du coût global du PND.

7. Secteur Privé/Industrie et PME

112. L'industrie constitue l'essentiel du secteur privé formel avec vingt-quatre (24) branches en 2008. Les PME dans leur ensemble représentent 98% des entreprises recensées et contribuent à hauteur de 18% à la formation du PIB et de 20% à l'emploi moderne.

113. Les crises successives qu'a connues le pays depuis 1999 ont eu pour conséquence la forte perturbation des activités économiques freinant le développement du secteur privé.

114. De plus, le secteur privé se trouve confronté à de nombreuses difficultés limitant sa capacité de création d'emplois et de richesses. Il s'agit notamment de (i) un environnement peu incitatif à la réalisation et au développement des affaires ; (ii) l'insuffisance de mesures favorables à l'innovation et au développement des entreprises ; (iii) l'absence d'initiatives fortes visant à promouvoir les investissements privés ; (iv) l'importance des coûts en devises ; (v) l'étroitesse du marché ; (vi) le taux relativement bas de la transformation des ressources nationales et (vii) le déséquilibre régional au profit d'Abidjan.

Résultats attendus

Résultat d'impact : le secteur privé est moderne et compétitif et sa contribution à la création d'emplois et de revenus est accrue.

Résultats d'effets :

- L'environnement des affaires est amélioré ;
- Les entreprises sont développées et compétitives et ;
- L'investissement privé est soutenu.

Mesures clés

- Adopter un nouveau code des investissements qui reflète les normes internationales et environnementales ;
- Elaborer le projet de loi d'orientation des PME ;
- Développer, réhabiliter les infrastructures des zones industrielles ;

- Elaborer et mettre en œuvre un plan média de communication sur la promotion de l'investissement privé ;
- Renforcer le partenariat d'éco diplomatie entre le CEPICI et les consuls honoraires ;
- Mettre en place une démarche qualité pour la certification d'une norme ISO du CEPICI ;
- Encourager la responsabilité sociétale des entreprises privées, et;
- Faciliter l'accès au financement auprès des partenaires financiers (banques, institution financières, investisseurs privés, marché financier, etc.) par l'établissement de protocole d'accord sur la structuration et la présentation de requête de financement du promoteur ;

115. Le coût du secteur s'élève à 673,661 milliards de FCFA soit 6,08% du coût global du PND.

8. Commerce

116. La Côte d'Ivoire dispose d'un cadre juridique et institutionnel pour un exercice fluide des activités commerciales. Toutefois, en plus des difficultés rencontrées par le Ministère, les opérateurs sont confrontés aux problèmes de la libéralisation et de l'ouverture du marché à la concurrence régionale et internationale, avec la persistance de la fraude et la baisse de compétitivité des produits locaux. De plus, la faiblesse du financement du commerce intérieur, la complexité des procédures de dédouanement et la non appropriation de la culture métrologique sont autant d'entraves au développement des activités commerciales. A ces difficultés, s'ajoutent celles d'ordre sécuritaire, illustrées par les pertes subies par les opérateurs économiques durant les crises.

117. L'Administration du commerce rencontre aussi des difficultés, notamment en matière de recouvrement des amendes transactionnelles et de lenteur des procédures économiques, d'absence de base de données actualisée pour une gestion efficace du commerce, de réticence des opérateurs à s'acquitter du droit de certificat de provenance sur les produits vivriers et d'insuffisance de matériel de pointe pour la métrologie légale ainsi que de matériel roulant et informatique.

Résultats attendus

Résultat d'impact : La contribution du commerce intérieur à la création d'emplois et de richesses est accrue.

Résultats d'effets

- L'organisation du commerce intérieur est améliorée et ;
- Les capacités des acteurs du secteur sont améliorées.

Mesures-clés

1. Renouveler les organes constitutifs et actualiser les textes de la Commission de la Concurrence et de la Vie Chère ;
2. Réaliser le Guichet Unique des Affaires ;
3. Construire les marchés de gros d'Abidjan, de Daloa, d'Abengourou ;
4. Renforcer le matériel technique de métrologie pour le contrôle des poids et mesures ;
5. Former les agents de l'Administration et des structures d'appui au commerce et ;

6. Recenser 2500 femmes du secteur vivrier, 1000 jeunes du secteur animal et halieutique, 1000 jeunes du secteur de l'habillement et 1000 jeunes pour le commerce divers dans chaque région.

118. Le coût total du financement du secteur du commerce s'élève à 185,759 milliards de FCFA soit 1,68% du coût total du PND.

9. *Tourisme*

119. Après avoir connu un relatif essor, le **tourisme ivoirien** traverse depuis plus d'une décennie, une crise sans précédent qui se matérialise par une baisse de l'offre et de la demande et un ralentissement des activités de promotion.

120. En outre, le secteur est affecté par (i) la faiblesse du cadre institutionnel et juridique ; (ii) l'insuffisance de financement des activités du secteur ; (iii) l'insuffisance et la dégradation des infrastructures touristiques et routières ; (iv) la fragilité des structures d'encadrement ; (v) l'insuffisance des actions de valorisation et de vulgarisation des produits du tourisme ; (vi) la hausse des prix du transport aérien ; (vii) l'absence d'une flotte nationale ; (viii) le mauvais accueil ; (ix) l'absence d'un dispositif efficace de commercialisation de la destination Côte d'Ivoire et (x) l'insuffisance de partenariats.

Résultats attendus

Résultat d'impact : le secteur touristique contribue fortement à la création de richesses et d'emplois.

Résultats d'effets :

- L'environnement du secteur du tourisme est amélioré et;
- L'offre de services du tourisme est améliorée.

Mesures-clés

1. Actualiser et adopter le projet portant code du Tourisme en respectant les normes internationales et environnementales ;
2. Rendre fonctionnel le Fonds de Développement Touristique ;
3. Réhabiliter le patrimoine hôtelier de l'Etat ;
4. Réactiver les partenariats existants en tourisme ;
5. Renforcer la participation aux foires et salons de promotion à l'étranger ; et
6. Encourager l'écotourisme et le respect de l'environnement.

121. Le financement du secteur du tourisme s'élève à 29,693 milliards de FCFA soit 0,27% du coût total du PND.

10. *Artisanat*

122. Le marché de l'artisanat renferme d'énormes potentialités en termes de création d'emplois et de valorisation de produits locaux, sources de revenus. Malgré ces atouts, l'artisanat reste confronté à d'énormes difficultés ; au nombre desquelles, un environnement peu incitatif à la réalisation et au développement des affaires, caractérisé par (i) la faiblesse du cadre institutionnel, légal et réglementaire ; (ii) le manque de financement des activités ; (iii)

l'insuffisance des actions de promotion des produits artisanaux et (iv) l'insuffisance de partenariats.

123. Ce marché est marqué en outre par une insuffisance de l'offre de services caractérisée par le manque de zones d'implantation artisanale et la fragilité des structures d'encadrement. Enfin, l'artisanat est confronté à l'absence d'initiatives fortes visant à promouvoir les produits, phénomène imputable notamment à l'insuffisance de partenariats et des actions de promotion des produits artisanaux.

Résultats attendus

Résultat d'impact : le secteur artisanal est développé et sa capacité de création d'emplois et de revenus est accrue.

Résultats d'effets :

- L'environnement du secteur de l'artisanat est favorable aux affaires ;
- La production artisanale est accrue et de qualité ;
- Les produits de l'artisanat sont valorisés et ;
- Le secteur informel est réduit.

Mesures-clés

1. Adopter et vulgariser le code de l'artisanat ;
2. Elaborer et vulgariser le cadre légal d'apprentissage et de formation continue ;
3. Elaborer et adopter un plan stratégique de développement de l'artisanat ;
4. Finaliser l'étude sur les filières porteuses de l'artisanat ;
5. Recenser les artisans ;
6. Codifier et authentifier les produits de l'artisanat et ;
7. Elaborer un plan stratégique sur la formation aux métiers de l'artisanat.

124. **L'enveloppe globale retenue dans le PND pour ce secteur est de 47,515 milliards de FCFA, soit 0,43% du coût total.**

11. Culture

125. Au plan culturel, malgré les potentialités dont dispose la Côte d'Ivoire, le secteur est fragilisé par (i) l'insuffisance de gouvernance ; (ii) l'exploitation insuffisante des potentialités culturelles ; (iii) l'insuffisance de promotion des initiatives privées ; (iv) l'insuffisance de professionnalisation du secteur ; (v) l'accès limité aux services culturels ; (vi) l'absence d'une politique de développement culturel et (vii) l'insuffisance des ressources financières et des infrastructures.

Résultats attendus

Résultat d'impact : l'exploitation du patrimoine culturel et le profit tiré des œuvres culturelles par les acteurs sont améliorés.

Résultats d'effets :

- La gouvernance du secteur est renforcée ;
- Les capacités des acteurs sont renforcées et ;
- Le financement du secteur est renforcé.

Mesures-clés

1. Réaliser une étude sur la contribution du secteur de la culture au développement économique et social de la Côte d'Ivoire ;
2. Elaborer et publier le premier document de synthèse des statistiques culturelles et des références des acteurs du secteur ;
3. Réviser la loi 87 portant protection du patrimoine culturel national et la loi 96 portant protection des œuvres de l'esprit ;
4. Elaborer et faire adopter la loi portant politique culturelle nationale ;
5. Réhabiliter et équiper les centres culturels (centre d'actions culturelles d'Abobo, centre culturel Jacques Aka de Bouaké et palais de la culture Abidjan) ;
6. Réhabiliter et équiper les établissements d'enseignement artistique et culturel ;
7. Contribuer à l'organisation du Marché des Arts et du Spectacle Africain (MASA) et ;
8. Doter les fonds de soutien à la création artistique et à l'industrie cinématographique.

126. Le coût du financement du secteur est évalué à 62,894 milliards soit 0,57% du coût global du PND.

12. Emploi

127. Au niveau de l'emploi, la situation est caractérisée par un chômage endémique, en particulier chez les jeunes, du fait de l'inadéquation du système de formation avec les besoins de l'économie, l'absence d'une politique cohérente de création et de financement de l'emploi, d'un cadre institutionnel peu favorable et d'une politique inefficace de la promotion de l'auto emploi ainsi que du manque des statistiques fiables.

Résultats attendus

Résultat d'impact : la population active a accès à un emploi décent et se prend en charge.

Résultats d'effets :

- La gouvernance du secteur de l'emploi et du travail est améliorée ;
- Les jeunes ont facilement accès à un emploi et ;
- La productivité est améliorée.

Mesures-clés

1. Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale d'emploi ;
2. Elaborer les répertoires des métiers et des compétences ;
3. Promouvoir l'auto-emploi des jeunes, des femmes et des personnes handicapées par des projets de type d'entreprise ou par le développement des AGR ;
4. Mettre en œuvre des chantiers d'insertion professionnelle basés sur les services d'intérêt communautaire dans les communes et;
5. Renforcer les capacités des structures de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

128. Le financement prévu pour ce secteur s'élève à 117,186 milliards de FCFA sur la période de 2012 à 2015 soit 1,06% du coût total du PND.

13. Jeunesse, Sports Et Loisirs

129. L'analyse des secteurs de la jeunesse, du sport et des loisirs met en évidence des difficultés qui entravent leur éclosion. Il s'agit notamment de (i) l'inadaptation du cadre juridique et institutionnel ; (ii) la persistance du chômage des jeunes ; (iii) l'insuffisance, l'inadaptation et la vétusté des infrastructures et; (iv) l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines et financières.

Résultats attendus

Résultat d'impact : L'insertion sociale des jeunes et les conditions de la pratique du sport et des loisirs sont améliorées.

Résultats d'effets :

- Les populations de tout âge ont une bonne connaissance des vertus du sport, du civisme et des loisirs sains ;
- Les jeunes sont en grande partie insérés dans le tissu socioéconomique ;
- Les différentes catégories de populations pratiquent le sport en fonction de leur convenance, notamment le sport de haut niveau, le sport de masse/pour tous et le sport scolaire et universitaire ;
- Les structures en charge du secteur de la jeunesse, du sport et des loisirs sont performantes et;
- Le renforcement des capacités sportives est assuré.

Mesures-clés

1. Mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour la promotion du sport, du civisme et des loisirs ;
2. Renforcer les capacités opérationnelles du Service Civique National et former les jeunes à la culture civique ;
3. Développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités socioéducatives, sportives et de loisirs ;
4. Faciliter l'accès au financement de l'auto-emploi des jeunes ;
5. Mettre en œuvre la Politique Nationale du Sport ;
6. Promouvoir la pratique du Sport de Masse et des Loisirs sains et ;

7. Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale entre les organisations de jeunesse.

130. Le coût total du financement du secteur de la jeunesse, des sports et loisirs s'élève à 79,547 milliards de FCFA soit 0,72% du coût total du PND.

14. Protection Civile et Affaires Sociales

131. Malgré les dispositions prises par le Gouvernement en matière de protection civile et sociale, beaucoup d'efforts restent à faire. Au niveau de la protection civile, l'effectif des sapeurs-pompiers et le nombre des casernes sont insuffisants, les normes de sécurité pour les installations techniques et les immeubles ne sont pas respectées, et les populations ne maîtrisent pas les gestes élémentaires d'évacuation et de secourisme.

132. Quant à la protection sociale, le système contributif couvre à peine 10% de la population active. La couverture des risques sociaux est assurée en partie par les mutuelles sociales qui se développent particulièrement dans le secteur public et dans les entreprises privées. Ces mutuelles sont rares dans le secteur agricole et quasi inexistantes dans le secteur informel. La portée des mutuelles sociales reste très limitée avec un faible taux de pénétration. Pour ce qui est des compagnies privées d'assurance, elles couvrent une frange marginale de la population en raison du niveau élevé des primes pratiquées. En somme, le système actuel de sécurité sociale ne couvre qu'environ 10% de la population.

133. En termes d'accès aux services sociaux, le dispositif institutionnel se distingue par une inadéquation entre l'offre et la demande ainsi que par une inégale répartition géographique des services sociaux.

Résultats attendus

Résultat d'impact: la protection civile des personnes et des biens est améliorée.

Résultats d'effets :

- Les capacités des infrastructures et des acteurs de la protection civile sont renforcées et ;
- Des systèmes d'alerte et de gestion des catastrophes sont mis en place.

Mesures clés

1. Créer un centre opérationnel de l'État-major de la Protection Civile, onze (11) antennes régionales de la protection civile, onze (11) centres de secours d'urgence pour couvrir le territoire national ;
2. Réhabiliter l'ensemble des casernes des sapeurs-pompiers ;
3. Mettre en place des mécanismes de prévision des catastrophes ;
4. Créer des espaces d'accueil des populations en cas de catastrophes ;
5. Renforcer l'arsenal juridique existant ;
6. Maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations et ;
7. Réduire les facteurs de vulnérabilité et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables en cas de catastrophes.

134. Le financement de ce secteur s'élève à 32,737 milliards de FCFA, soit 0,30% du PND.

15. Population

135. Le rythme de croissance de la population ivoirienne figure parmi les plus élevés dans le monde avec un taux de croissance de 2,8 % entre 1998 et 2010. Cette croissance rapide est due à une fécondité et à une immigration importantes. De surcroît, cette population est majoritairement jeune.

Résultats attendus

Résultat d'impact : les phénomènes démographiques et les flux migratoires sont maîtrisés.

Résultats d'effets :

- La gouvernance du secteur est améliorée ;
- La Politique Nationale de Population intégrée est mise en œuvre, suivie et évaluée et ;
- La gestion des flux migratoires est maîtrisée.

Mesures-clés

1. Elaborer une Politique Nationale de Gestion des Migrations ;
2. Prendre un décret de création d'un Office National de la Population ;
3. Elaborer un rapport annuel sur l'état de la population en Côte d'Ivoire (REPCI) et ;
4. Editer et vulgariser la Politique Nationale de Population (PNP).

136. Le coût des actions du secteur est évalué à 2,088 milliards de FCFA soit 0,02% du coût total du PND.

16. Promotion de l'égalité du Genre et du Bien Etre Familial, et Protection de l'Enfant

137. Des inégalités persistent aux niveaux de l'accès aux services sociaux de base notamment l'éducation, à l'emploi, des ressources et facteurs de productions, de la prise de décision et de la participation à la vie publique et politique.

138. En effet, les femmes accèdent rarement à la propriété foncière et difficilement au crédit malgré leur importante participation à la production et à la commercialisation des produits agricoles notamment, dans le domaine du vivrier (60 à 80%). Les femmes sont en grande majorité analphabètes du fait du faible taux de scolarisation des filles ; ce qui entraîne leur faible représentativité aux postes de prise de décision, au niveau de la participation à la vie politique et dans les emplois modernes. Par ailleurs, elles sont exposées à toutes formes de marginalisation et de violence.

Résultats attendus

Résultat d'impact : les hommes et les femmes vivent en harmonie et dans l'équité.

Résultats d'effets :

- Les institutions en charge de la promotion du genre sont performantes ;
- La sécurité économique et les droits des femmes sont assurés ;
- Les Violences Basées sur le Genre (VBG) sont réduites ;
- Les conditions de bien-être familial sont garanties ;
- L'accès de la jeune fille à l'éducation est encouragé et ;

- La protection communautaire et institutionnelle des enfants est assurée.

Mesures-clés

1. Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes, des jeunes filles et des enfants vulnérables ;
2. Renforcer les capacités des femmes rurales et des organisations et associations féminines pour faciliter leur accès à la propriété foncière, à l'entrepreneuriat et aux crédits pour leur autonomisation ;
3. Renforcer les capacités des institutions et des structures de prise en charge psychosociale, médicale et économique des Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
4. Equiper les bureaux d'écoute dans des IFEF et construire et équiper de nouvelles IFEF et;
5. Renforcer la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants.

139. L'enveloppe globale retenue dans le PND pour ce secteur est de 10,960 milliards de FCFA, soit 0,10% du coût total.

Notons que les « moteurs de la croissance choisis » sont considérés comme verticaux mais ils ont des effets entraînants sur tous les autres secteurs. Ils créent donc un cercle vertueux de croissance.

IV. MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES PLURIANNUELLES (en millions de FCFA)

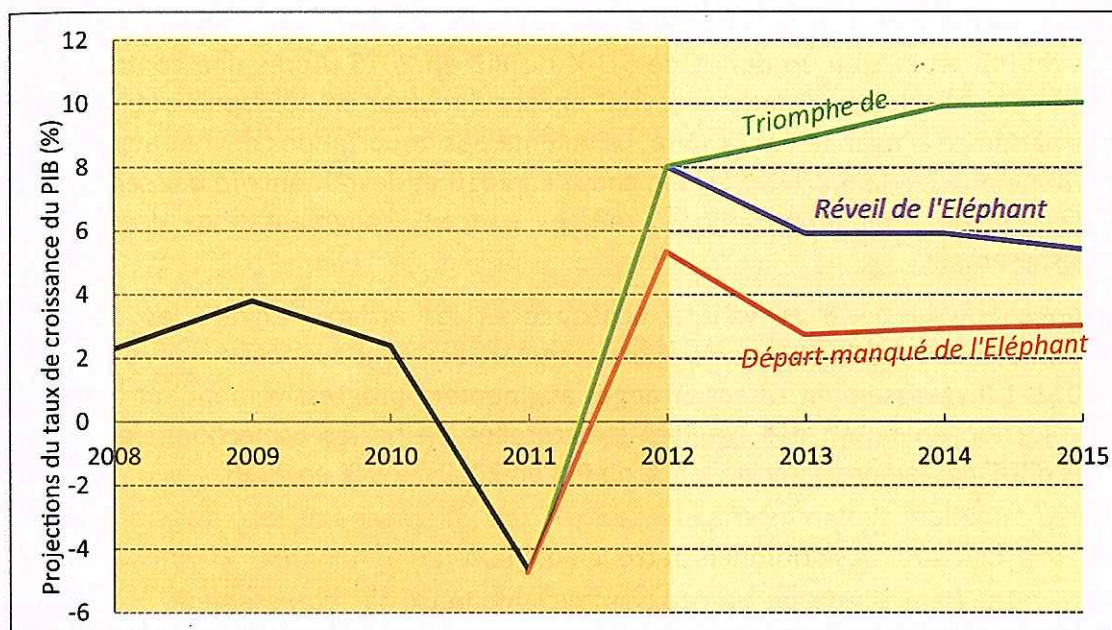
Secteurs par Résultat Stratégique	Pourcentage (%)	Programmation				Coût du financement 2012-2015
		2012	2013	2014	2015	
TOTAL		1 520 916	2 263 345	3 129 478	4 162 252	11 075 992
Dont Investissement Public	41,35%	676 400	1 000 000	1 291 150	1 612 001	4 579 551
<i>Résultat 1 : les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée</i>	9,58%	94 928	298 281	332 906	334 636	1 060 751
Paix et cohésion sociale	0,75%	16 582	23 495	21 828	21 296	83 201
Défense et Sécurité	2,92%	46 253	96 598	83 394	97 155	323 400
Justice	2,20%	6 803	60 467	81 669	94 469	243 408
Droits de l'Homme et Liberté Publique	0,03%	-	880	1 009	1 078	2 968
Gouvernance administrative et territoriale	2,45%	10 086	79 589	102 727	77 970	270 372
Planification du développement et Système Statistique	0,90%	9 212	23 701	31 077	35 233	99 222
Communication	0,34%	5 993	13 551	11 200	7 435	38 180
<i>Résultat 2: la création de richesses nationales est accrue, soutenue et ses fruits sont repartis dans l'équité</i>	63,82%	1 140 160	1 228 757	1 842 147	2 857 633	7 068 697
Gouvernance Economique	2,57%	37 313	66 228	84 697	96 022	284 261
Agriculture	8,49%	33 409	240 174	317 110	349 644	940 338
Infrastructures et Services de Transport	25,46%	572 428	349 883	649 531	1 248 126	2 819 969
PTIC	1,46%	52 263	23 153	49 418	36 567	161 401
Mines	5,50%	94 231	112 488	147 954	253 983	608 656
Energie	5,51%	96 418	107 343	178 650	227 650	610 060
Hydrocarbone	5,62%	96 183	96 301	123 010	307 185	622 679
Industrie et PME	6,08%	107 301	167 186	187 222	211 953	673 661
Commerce	1,68%	27 139	33 748	55 005	69 868	185 759
Tourisme	0,27%	9 796	5 081	8 501	6 314	29 693

Secteurs par Résultat Stratégique	Pourcentage (%)	Programmation				Coût du financement 2012-2015
		2012	2013	2014	2015	
Artisanat	0,43%	1 097	11 898	16 036	18 483	47 515
Recherche Scientifique	0,76%	12 582	15 274	25 013	31 838	84 706 ⁴
Résultat 3 : les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité	14,58%	210 424	332 747	521 193	550 478	1 614 841
Education	2,62%	42 423	52 754	85 984	109 217	290 378
Santé	5,36%	84 342	128 190	200 073	181 466	594 072
Culture	0,57%	2 017	16 420	32 135	12 322	62 894
Enseignement Technique	1,54%	25 055	31 098	50 691	64 010	170 855
Enseignement Supérieur	2,29%	37 127	46 168	75 249	95 582	254 126
Emploi	1,06%	9 815	25 372	37 158	44 842	117 186
Jeunesse Sport et Loisirs	0,72%	3 648	23 843	26 163	25 894	79 547
Protection Sociale	0,30%	4 281	6 242	9 856	12 358	32 737
Population-Migration	0,02%	113	669	639	666	2 088
Genre, Famille Femme Enfants	0,10%	1 602	1 991	3 245	4 122	10 960
Résultat 4 : les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat	9,37%	72 416	312 244	333 739	319 081	1 037 480
Eau Potable	1,69%	12 439	66 249	62 447	45 731	186 866
Salubrité	0,29%	4 866	7 898	9 116	10 278	32 159
Assainissement	1,47%	2 461	48 807	62 651	49 379	163 298
Urbanisation/ Habitat	5,10%	47 589	160 671	167 339	189 600	565 199
Environnement et Développement Durable	0,39%	3 707	12 560	12 388	14 716	43 370 ⁴
Eaux et Forêts	0,42%	1 354	16 058	19 798	9 378	46 588
Résultat 5 : le repositionnement de la cote d'ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif	1,77%	2 988	66 678	64 963	61 277	195 906
Coopération Internationale	1,77%	2 988	66 678	64 963	61 277	195 906
dont Affaires Etrangères	1,22%	1 842	42 390	43 440	47 176	134 848
dont Intégration Africaine	0,55%	1 146	24 288	21 523	14 101	61 058
Marge de stabilisation	0,88%	0	24 639	34 530	39 147	98 317

V. CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

140. Ce chapitre comprend fait la description de trois scénarios : le Réveil de l'Eléphant, le Triomphe de l'Eléphant et le Départ Manqué de l'Eléphant. Le scénario retenu pour le PND 2012-2015 est le Triomphe de l'Eléphant.

Graphique 8 : Evolution du taux de croissance du PIB selon les scénarios



Sources : MEF/DCPE, MEMPD/DGPLP

❖ Le Réveil de l'Eléphant

141. Au sortir de la crise post-électorale qui a duré de décembre 2010 à avril 2011, la Côte d'Ivoire s'est engagée rapidement sur la voie du redressement économique et de la normalisation de la situation sociopolitique. Ce redressement fondé sur l'investissement, notamment à travers la relance des grands travaux publics devra amener le pays sur la voie d'une croissance durable et de réduction de la pauvreté. Les perspectives économiques et financières pour les années à venir sont inspirées du cadrage macroéconomique conclu avec les services du FMI en Novembre 2011.

142. Le taux de croissance du PIB réel devrait se situer à 8,1% en 2012. Cette forte progression devrait cependant ralentir au cours des années suivantes, avec un taux moyen de 6%. Cette performance de l'économie résulterait de l'amélioration des activités dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. En effet, sur la période 2012-2014, ces secteurs devraient enregistrer des taux de croissance annuels moyens respectifs de 3,2% ; 9,6% et 9,8%. Le taux d'investissement atteindra en moyenne 13,9% pendant la période 2012-2015.

143. Au niveau **des finances publiques**, le Gouvernement entend à moyen terme dégager un excédent budgétaire primaire de 0,7 % du PIB en 2012. L'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) pour le financement extérieur, reprend les hypothèses de nouveaux financements de l'analyse de juin 2011, pour combler le besoin d'investissement accru et le taux de croissance prévu. Dans ce scénario, seuls les prêts concessionnels sont envisagés avant l'obtention du point d'achèvement de l'initiative PPTTE. Les dons devraient se stabiliser à 1,0 % du PIB.
144. Le **solde extérieur courant** (hors transferts officiels) devrait passer d'un excédent de 0,4 % du PIB en 2010 à un déficit de 5,3 % du PIB en 2015. Après une contraction en 2010, le volume des exportations devrait encore diminuer en 2011 puis augmenter de 5,7 % par an en moyenne par la suite. Le volume des importations devrait augmenter à un rythme annuel de 6,2 % après une chute en 2010 et devrait encore baisser en 2011. La dynamique des importations reflète surtout l'augmentation des niveaux d'investissement.
145. Le service de la dette arrivant à échéance et les arriérés envers les créanciers traditionnels bilatéraux et les créanciers commerciaux sont supposés être restructurés en 2012. L'Investissement Direct Etranger augmentera progressivement sur la période de projection en raison des rigidités structurelles. Selon les projections, les entrées nettes d'IDE devraient passer de 1,5 % du PIB en 2010 à 2,9 % en 2015.

❖ **Le Triomphe de l'éléphant**

146. Le Gouvernement a engagé un programme ambitieux de redressement économique pour répondre à la demande sociale née de plusieurs décennies de crises. A cet effet, un scénario intitulé "Triomphe de l'Eléphant" a été construit. Ce scénario est basé sur la vision des autorités qui est de ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, solidaire et durable pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Cette ambition passe par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire, la consolidation de la stabilité politique et sociale, la mise en œuvre d'un programme d'investissement massif capable d'impulser une dynamique de croissance forte, soutenue, inclusive, créatrice d'emplois et réductrice de la pauvreté.
147. Il est indéniable que la réussite d'un tel programme suppose la mise en œuvre d'un ensemble de réformes structurelles, notamment un meilleur ciblage des dépenses, une amélioration de la qualité des investissements et de l'efficacité de la dépense. De plus, l'amélioration de la gouvernance, la réduction de la vulnérabilité du système financier, le renforcement de la compétitivité de l'économie et le soutien à l'investissement privé par la création d'un des meilleurs environnements des affaires en Afrique sont les hypothèses fortes qui fondent le scénario volontariste.
148. **Taux de croissance du PIB en termes constants** : La croissance attendue du Plan National de Développement (PND 2012-2015) prévoit un niveau d'investissement de l'ordre de 11 076 milliards de FCFA, dont environ 4 579,4 milliards pour le secteur

public. Ainsi, la croissance économique devrait ressortir à 8,1% en 2012 puis 9% en 2013 suivi d'un taux moyen d'environ 10% entre 2014 et 2015.

149. La performance de l'économie ivoirienne sur la période 2013-2015 est tirée à la fois par la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. En effet, sur cette période, ces secteurs enregistreraient des taux de croissance annuels moyens respectifs d'environ 5,4%, 12,3% et 13,4%.
150. **Le secteur primaire** enregistrerait un taux de croissance moyen de 5,4% sur la période 2013-2015 grâce à la bonne évolution de toutes ses composantes.
151. **Le secteur secondaire** devrait connaître une croissance moyenne de 12,3% entre 2013 et 2015, due au dynamisme dans les secteurs du BTP, de l'agroalimentaire, des produits pétroliers et de l'énergie en relation avec le redressement de la demande.
152. **Le secteur tertiaire** évoluerait à un rythme soutenu de 13,4% en moyenné sur la période 2013-2015 grâce au dynamisme de l'ensemble de ses composantes. Cette croissance s'expliquerait par les performances moyennes des transports (12,7%), des télécommunications (7%), du commerce (11,1%), des services (14,78%) et des droits et taxes (18,97%).
153. La demande connaîtrait une progression dans toutes ses composantes. En effet, la consommation finale augmenterait en moyenne de 8,4% liée à la dynamique de la consommation des ménages (8,1%) et de la consommation publique (9%). Les investissements augmenteraient de façon substantielle. Ainsi, le taux d'investissement passerait de 12,1 % en 2012 à 23,5% en 2015. Le PND prévoit une croissance de l'investissement public de 23,1% entre 2013 et 2015. Quant à l'investissement privé, il devrait se situer en moyenne à 37,1%. Cette augmentation s'expliquerait par la reprise des grands chantiers de l'Etat et par la confiance retrouvée des opérateurs économiques.
154. Les importations devraient augmenter en liaison notamment avec les besoins en biens d'équipements, en intrants et en biens intermédiaires, relativement à la hausse de l'activité économique et se situeraient en moyenne à 15,73% sur la période. Quant aux exportations, elles devraient évoluer en moyenne à 9,4% entre 2013 et 2015 en raison de l'augmentation de la production des cultures d'exportation et de l'agriculture vivrière.
155. Au niveau des prix, l'inflation devrait ressortir à 2,3% en 2012 en relation avec le changement de la structure des prix des produits pétroliers et la hausse des tarifs de l'électricité. Cependant, pour la période 2013-2015, l'inflation serait contenue en dessous de la norme communautaire du fait, notamment de la bonne tenue de la production vivrière, des actions de lutte contre le racket et des mesures anti-trust.
156. **Finances publiques** : ce scénario prévoit un niveau d'investissement de 4579,6 milliards de FCFA sur la période 2012-2015. La croissance induite par ce programme d'investissement devrait avoir un impact significatif sur les finances publiques. Ainsi, le taux de prélèvement public devrait passer de 18,6% en 2012 à 20,5% en 2013 ; 21,5%

en 2014 et 22,5% en 2015. Parallèlement, le taux de pression fiscale devrait augmenter régulièrement, passant de 16,1% du PIB en 2012 à 18% en 2013, 19% en 2014 et 20% en 2015.

❖ Le Départ Manqué de l'Eléphant

157. Ce scénario est inspiré de l'hypothèse selon laquelle la Côte d'Ivoire n'atteindrait pas le point d'achèvement en 2012 et ne bénéficierait donc pas de l'allègement de la dette. Le retour à la normalisation politique serait lent et les investissements prévus seraient redevus à la baisse, ainsi que tous les objectifs de croissance économique.

158. Les contestations des élections locales instaureraient une atmosphère délétère retardant la normalisation sociopolitique. Par ailleurs, la résurgence de conflits inhérents à la mauvaise cohabitation des populations et des hommes en armes fragiliserait le rétablissement de la sécurité et de la paix. Il en résulterait un ralentissement dans le processus de réconciliation. L'attentisme des opérateurs économiques s'accroîtrait. Dans cette optique, les perspectives économiques tableraient sur une croissance du PIB réel de 5,4% en 2012, puis d'une moyenne de 2,9% sur la période 2013-2015.

159. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut devrait se situer à 5,4% en 2012 après une régression de -5,8% en 2011. Toutefois, la chute du taux de croissance du PIB en 2013 à 2,8% serait suivie d'une légère hausse de 3,0% et 3,1%, respectivement en 2014 et 2015. Cette faible performance de l'économie résulterait d'une baisse dans les activités des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. En effet, sur la période 2012-2015, ces secteurs devraient enregistrer des taux de croissance annuels moyens respectifs de 2,7% ; 4,2% et 4,3%.

160. **Toutes les composantes de la demande** connaîtraient une forte contraction à partir de 2013. La consommation finale croîtrait à un taux de 7,4% en 2012 pour chuter à 4,4% en 2015, entraînée par ses composantes publiques et privées. Quant aux investissements, ils passeraient de 12,7% en 2012 à 5% en 2015, avec un effet plus prononcé pour l'investissement privé. Les exportations auraient un très faible taux de croissance, soit moins de 3% sur toute la période. Par contre, les importations se maintiendraient à un niveau élevé avec un taux de croissance de 9,2%.

161. **Au niveau des finances publiques**, malgré l'évolution des recettes fiscales de 2 048 milliards de FCFA en 2012 à 2 515 milliards en 2015, celles-ci ne représenteraient que 17% du PIB en moyenne sur toute la période et les recettes non fiscales devraient stagner. Ainsi, les efforts d'amélioration de l'administration des recettes fiscales n'atteindraient pas leur objectif. En outre, les dépenses courantes croîtraient sur la période 2012-2015. Spécifiquement, la masse salariale évoluerait à un rythme constant, soit environ 50 milliards en plus chaque année sur la période. Elle passerait de 843 milliards en 2012 à 1036 milliards en 2015, avec une proportion moyenne qui risquerait d'excéder 7% du PIB. Les dépenses d'investissement public prévues seraient faibles.

Elles se situeraient à 400 milliards de FCFA (3,3% du PIB) en 2012 et passeraient à 551,5 (3,73% du PIB) en 2015.

Implications de Politiques économiques

162. Après plus d'une décennie de crises socio-politiques, le pays a besoin d'une croissance forte, soutenue et inclusive pour créer des emplois, satisfaire la forte demande sociale et améliorer le bien être des populations. Le Gouvernement ambitionne de ramener rapidement le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse et soutenable avec la mise en œuvre d'un programme d'investissements ambitieux, mais réaliste. Une sélection rigoureuse des projets d'investissement sera mise en œuvre cohérente avec « les moteurs de croissance » identifiés. La réussite d'un tel programme suppose que soit satisfait un ensemble de conditions sine qua non, en termes d'implication de politiques économiques, préalables à toute réussite dudit programme :

- **Consolidation de la paix et normalisation de la vie socio-politique**

163. Le retour de la confiance et l'attractivité du pays aux investisseurs passent par l'instauration d'un environnement propice au développement. C'est pourquoi, des mesures continueront d'être prises pour renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire et pour consolider la stabilité politique et sociale. A cet égard, l'achèvement du processus électoral, la cohésion sociale, la réconciliation nationale et la normalisation de la vie politique sont des déterminants fondamentaux pour la consolidation d'un climat de paix durable et favorable à la mise en œuvre des options de développement.

164. Dans ce cadre, il est impérieux que les infrastructures de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau, des transports et de l'assainissement soient restaurées ou réhabilitées afin de faciliter le retour des populations déplacées, tout en stabilisant et sécurisant celles restées sur place.

- **Amélioration du climat des affaires et de la compétitivité de l'économie**

165. Des réformes structurelles de l'environnement des affaires sont primordiales pour stimuler l'investissement dans les secteurs secondaires et tertiaires. Les réformes visant à améliorer la compétitivité de l'économie devraient comprendre entre autres, l'amélioration de la gouvernance économique, la réforme des entreprises publiques, les réformes du cadastre et du système judiciaire, l'adoption d'un nouveau code des investissements et une nouvelle loi sur la concurrence ainsi que la création d'un guichet unique pour les formalités commerciales et d'un centre facilitant la création d'entreprises. De même, dans l'urgence, la poursuite de la remise en état des infrastructures dans les secteurs des transports et de l'énergie ainsi que la fluidité routière devraient contribuer à réduire les coûts de transaction et à renforcer la compétitivité de l'économie.

166. Par ailleurs, il apparaît essentiel avant d'engager le programme des investissements, de conduire différentes études sur les secteurs ou filières qui ont un effet d'entraînement sur le reste de l'économie. Dans ce cadre, une étude dans le domaine des agro-

industries, en particulier les filières dans lesquelles la transformation des matières premières conduit à des valeurs ajoutées positives est à réaliser.

- **Renforcement de la gouvernance démocratique, administrative, économique et judiciaire**

167. Pour le renforcement de la gouvernance, l'Etat devra accélérer les différentes réformes administratives et institutionnelles et lutter efficacement contre la corruption et l'impunité dans la gestion des ressources publiques et pour établir un Etat de Droit.

- **Obtention du point d'achèvement**

168. L'obtention du point d'achèvement de l'initiative PPTTE nécessite la réalisation de certains déclencheurs en particulier dans la filière Café-Cacao et la mise en œuvre satisfaisante des actions de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, le Gouvernement doit veiller au maintien de la stabilité macroéconomique, à la bonne gestion des finances publiques et de la dette. De même, le Gouvernement continuera à mettre en place avec détermination son programme de réformes structurelles, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des mines et énergies, du secteur industriel et du secteur financier.

- **Maintien du cap de la viabilité de la dette**

169. La Côte d'Ivoire est surendettée comme le montre l'accumulation des arriérés au titre du service de sa dette extérieure. En effet, l'analyse de viabilité de la dette extérieure (AVD) indique que les ratios valeur actualisée de la dette/PIB, valeur actualisée de la dette/exportations et valeur actualisée de la dette/recettes publiques devraient, si les tendances actuelles sont maintenues, rester supérieurs à leurs seuils indicatifs respectifs durant les années à venir.

170. Cependant, dans l'hypothèse d'un allègement intégral au titre des initiatives PPTTE et IADM au passage du point d'achèvement et au-delà de l'allègement PPTTE après l'obtention du point d'achèvement, le niveau d'endettement deviendrait viable et tous les indicateurs s'amélioreraient de façon significative. Avec la prise en compte de la dette intérieure, les indicateurs de la dette se dégradent légèrement mais ne modifient pas fondamentalement l'évaluation.

171. Pour maintenir la viabilité de la dette extérieure la Côte d'Ivoire continuera à mettre en œuvre des politiques prudentes en matière de finances publiques et de gestion de la dette publique en empruntant à des termes concessionnels:

- **Réforme des Finances Publiques**

172. L'amélioration de la planification stratégique du budget est indispensable pour le renforcement de la gestion des finances publiques. Dans ce cadre, un meilleur ciblage des dépenses, une amélioration de la qualité des investissements et de l'efficacité de la dépense sont essentiels. Ainsi, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan de réformes conformément au diagnostic et à l'évaluation de la mise en œuvre du PEMFAR, à savoir : (i) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du système de gestion des finances publiques ; (ii) le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques ; (iii) l'optimisation de l'allocation des ressources ; (iv) le

renforcement de la discipline budgétaire ; (v) l'amélioration de la traçabilité et du contrôle de l'exécution budgétaire ; (vi) le développement des mécanismes de redevabilité ; (vii) l'amélioration du cadre législatif et réglementaire des marchés publics ; (viii) le renforcement du cadre institutionnel des marchés publics et; (ix) le renforcement du cadre opérationnel des marchés publics.

173. Par ailleurs, la décentralisation des processus de passation de marchés, tout autant que des procédures de gestion budgétaire et de décaissement notamment, contribuerait à renforcer la qualité de la dépense, l'offre des services et la capacité d'absorption.

174. De plus, tout accroissement des investissements publics suppose un renforcement de la mobilisation des ressources internes. Cette action vise à élargir l'espace budgétaire à travers un renforcement de l'administration des recettes, une rationalisation des exemptions et une optimisation du potentiel fiscal. Le Gouvernement assurera l'optimisation de ce potentiel fiscal par une bonne qualité de l'offre de biens et services publics et par des réformes visant à réduire le coût social de l'impôt.

▪ **Réforme du système financier et bancaire**

175. La réforme du système financier vise à réduire sa vulnérabilité face aux chocs adverses. Le chantier de réformes concerne (i) l'approfondissement du système financier, (ii) la définition du rôle de l'Etat, (iii) la restructuration des banques publiques déficitaires, (iv) l'élargissement de l'accès aux services financiers, (v) la réforme des établissements de micro-finance, (vi) l'amélioration de la viabilité des caisses de retraite et (vii) la mise en place d'une politique de soutien aux établissements bancaires sous la forme de garanties pour la facilitation de crédits aux PME.

▪ **Renforcement des capacités institutionnelles de gestion et d'absorption**

176. Le Gouvernement compte mettre l'accent sur l'investissement pour relever l'économie. A cette fin, les éventuels goulots d'étranglement à lever portent sur les capacités de l'Administration à traiter avec célérité et efficacité des dossiers. Ils portent également sur la capacité globale d'absorption tant au niveau du secteur public que du secteur privé. Dans cette optique, les capacités de l'Administration en charge de la passation et du suivi des marchés publics seront améliorées. Aux niveaux central et local, les capacités et le principe de responsabilité des administrations seront renforcés pour mieux leur permettre d'élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes/projets de développement.

177. Par ailleurs, il est indispensable d'identifier avant la fin du premier trimestre de 2012 les personnes capables d'exécuter les futurs marchés publics. En aval, une politique de soutien et de mise à niveau des entreprises est d'une impérieuse nécessité. Il faudra également identifier les canaux de transmission, les niches de production dans lesquelles les effets d'entraînement des investissements publics sur les investissements privés sont les plus rapides et les plus élevés. Il faudrait également inciter les banques à "faire plus et moins cher" en matière de crédit au secteur privé et encourager les PME à contribuer à l'exécution des marchés publics par la sous-traitance.

▪ **Amélioration de la productivité et accroissement des revenus agricoles**

178. Les niveaux de production projetés dans le cadre du PND, impliquent pour le secteur agricole : (i) l'accroissement de la productivité agricole en liaison avec la modernisation des pratiques culturales ; (ii) l'organisation efficiente des filières agricoles par le renforcement de l'implication des organisations de base et la préservation des intérêts des producteurs et (iii) la promotion de la production agricole vivrière en garantissant les conditions de stockage et de financement et en améliorant les circuits de commercialisation.

179. Dans ce cadre, la réhabilitation et/ou la recapitalisation du potentiel productif des populations dans l'optique d'assurer la sécurité alimentaire est indispensable dans la dynamique de reconstruction post-crise et de relance du développement.

▪ **Renforcement de l'Appareil Statistique National**

180. Le renforcement de l'Appareil Statistique National est indispensable pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des actions du PND. L'appareil statistique devra également permettre de réaliser des études d'impact de politiques sectorielles pour une meilleure préparation du PND 2016-2020.

VI. COUT GLOBAL DU PND 2012-2015

181. Le coût total des investissements (publics et privés) du PND 2012-2015, issu du scénario volontariste, « le Triomphe de l'Eléphant » se chiffre à 11 076 milliards sur la période 2012-2015 dont :

- 9,56% d'investissements afin de permettre aux populations de vivre en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée. Les secteurs concernés sont le secteur de la Paix, de la Cohésion Sociale, de la Défense, de la Sécurité, de la Justice, de l'Etat de Droit, de la Gouvernance Administrative et Economique et de la Communication ;
- 63,82% pour soutenir les secteurs de création de richesses nationales. Les secteurs concernés sont ceux de l'Agriculture, des Infrastructures économiques et Transports, de la Poste et des TIC, des Mines, de l'Energie, des Hydrocarbures, de l'Industrie, des PME, du Commerce, du Tourisme, de l'Artisanat et de la Recherche Scientifique ;
- 14,58% pour améliorer l'accès des populations aux services sociaux de qualité à travers l'Education, la Santé, la Culture, l'Enseignement Technique et Supérieur, l'Emploi, les Sports et Loisirs, la Protection Socialé, les actions en faveur du Genre, de la Famille, de la Femme et des Enfants ;
- 9,37% d'investissements pour permettre aux populations de vivre dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat. Les secteurs permettant d'atteindre ce résultat sont ceux de l'Eau potable, de la Salubrité, de l'Assainissement, de l'Urbanisation/Habitat, de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que des Eaux et Forêts et ;
- 1,77% pour renforcer la coopération internationale afin de repositionner la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale.

VII. STRATEGIE DE FINANCEMENT

182. Le cadrage macroéconomique et budgétaire dégage une enveloppe financière et un plan de financement prévisionnel du programme d'investissement contenu dans le Plan National de Développement.

183. Le coût global nécessaire pour la mise en œuvre du PND est de 11 076 milliards de FCFA dont environ 4 579,6 milliards pour le secteur public. Le coût annuel moyen est de 2 769,0 milliards de FCFA contre une capacité de mobilisation annuelle de financement de 579,63 milliards de FCFA.

184. Il se dégage un besoin de financement global de 2 501,1 milliards de FCFA qui sera assuré par des dons et prêts projets additionnels et par des émissions de titres publics (emprunts obligataires) sans compromettre la soutenabilité de la dette.

Tableau 1 : Schéma de financement prévisionnel du PND 2012-2015 (en milliards de FCFA)

INTITULE	2012	2013	2014	2015	TOTAL	MOY
Coût total de l'investissement	1 520,9	2 263,3	3 129,5	4 162,3	11 076	2 769,0
Recettes courantes	2342,6	2873,1	3386,3	3985,9	12587,8	3 147
Dépenses courantes	2005,5	2130,8	2333,5	2552,6	9022,5	2 256
Investissement public (A)	676,4	1000	1291,2	1612	4 579,6	1 145
Financement acquis pour l'investissement public (B)	675,9	110,1	518,0	774,5	2 078,5	519,63
Taux de couverture de l'investissement Public (%)	99,9	11,0	40,1	48,0	45,39	45,38
Besoins de financement public (C= B-A)	-0,5	-889,9	-773,2	-837,5	-2 501,1	-625,3
Financement privé	844,5	1 263,3	1 838,3	2 550,3	6 496,4	1 624,1

Sources : MEMPD/ DGPLP, MEF/ DCPE

185. Le PND 2012-2015 reprend les hypothèses de nouveaux financements pour soutenir le besoin d'investissement accru et le taux de croissance prévu. Avec le retour à la normalité, le pays pourrait recourir aux financements de ses partenaires traditionnels mais surtout souscrire à des guichets non traditionnels. Avec la perspective de l'obtention du point d'achèvement couplée à la restructuration des arriérés envers les créanciers bilatéraux et les créanciers commerciaux en 2012, les Investissements Directs Etrangers (IDE) devraient augmenter progressivement avec le retour de la confiance et l'amélioration de la compétitivité de l'économie sur la période de projection.

186. Les investissements devraient être financés à travers un élargissement de l'espace budgétaire interne, notamment l'optimisation du potentiel fiscal, l'approfondissement du système financier, l'émission de bons et d'obligations de Trésor sur le marché financier régional et la rationalisation des dépenses publiques, les ressources dégagées dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, les Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), les financements privés (y compris

après des guichets non traditionnels) et les Partenariats Public-Privés ainsi que l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale.

187. En outre, des prêts devraient être contractés à des conditions (taux d'intérêt et les échéances) concessionnelles et orientés vers les secteurs productifs et les infrastructures. Le volume de prêts contractés respecterait les ratios de viabilité et de soutenabilité de la dette. Les partenaires dont les conditions de prêts sont très souples et flexibles pourraient être privilégiés dans le financement de la stratégie.

VIII. MISE EN ŒUVRE DU PND 2012-2015

188. Le Cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PND 2012-2015 comprend les cinq (5) organes suivants : (i) le Conseil National de Suivi (CNS) ; (ii) le Comité de Supervision (CS); (iii) le Secrétariat Technique (ST); (iv) les Coordinations Sectorielles (CoS) et (v) les Comités de District (CD).

Le Conseil National de Suivi (CNS)

189. Le CNS est l'organe décisionnel du PND 2012-2015. Il est présidé par le Premier Ministre. La Vice-présidence est assurée par le Ministre en charge du Plan et du Développement.

190. Le CNS a pour missions de : (i) définir les orientations stratégiques du PND 2012-2015; (ii) approuver le Plan annuel de mise en œuvre du PND 2012-2015; (iii) s'assurer de l'alignement du budget de l'Etat sur le PND 2012-2015; (iv) approuver le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PND 2012-2015 et (v) assurer, en dernière instance, les arbitrages nécessaires à la mise en œuvre du PND 2012-2015.

191. Le Secrétariat du CNS est assuré par le Président du Comité de Supervision assisté du Secrétaire Technique du PND 2012-2015.

192. Pour assurer le dialogue continu entre le CNS et les Partenaires Techniques et Financiers, il est institué un Comité de Pilotage qui permet de : (i) assurer l'interface du Gouvernement avec les Partenaires au développement ; (ii) faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques, (iii) favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs, et (iv) suivre les actions de coopération dans le cadre de la gestion de l'aide publique au développement.

Le Comité de Supervision (CS)

193. Le Comité de Supervision suit les activités du Secrétariat Technique du PND, sert de cadre de concertation intersectorielle et rend compte au CNS.

194. Le Comité de Supervision a pour missions : de (i) examiner le plan annuel de mise en œuvre du PND ; (ii) examiner l'alignement du budget de l'Etat sur le PND; (iii) examiner le plan de travail du Secrétariat technique ; (iv) examiner le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PND ; (v) faire les arbitrages opérationnels et techniques nécessaires

pour assurer la cohérence entre les plans sectoriels et les actions du PND, et ; (vi) rendre compte au CNS.

195. Le Comité de Supervision est présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du Plan et du Développement, assisté du Directeur de Cabinet du Ministre en charge de l'Economie et des Finances et du Directeur de Cabinet du Ministre en charge de l'Administration du territoire.

196. Le Comité de Supervision se réunit au moins une fois par trimestre. Le secrétariat du CS est assuré par le Secrétaire Technique du PND.

Le Secrétariat Technique (ST)

197. Le Secrétariat Technique est assuré par le Directeur Général en charge du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté. Il est l'organe technique et opérationnel du suivi de la mise en œuvre du PND. Il rend compte de ses activités au CS.

198. Il est chargé de : (i) suivre la mise en œuvre du PND; (ii) élaborer le plan annuel de mise en œuvre du PND; (iii) participer à l'élaboration du budget de l'Etat pour s'assurer de la prise en compte des actions du PND; (iv) coordonner les activités des Comités de District et des Coordinations Sectorielles; (v) élaborer les rapports semestriel et annuel de suivi de la mise en œuvre du PND; (vi) suivre la mobilisation des ressources pour le financement du PND; (vii) coordonner les plans de renforcement des capacités des Comités de District et des Coordinations Sectorielles; (viii) assurer la communication et la diffusion des informations relatives au PND; (ix) préparer les réunions du Comité de Supervision; (x) coordonner les revues semestrielles, annuelles, la révision à mi-parcours (fin de la deuxième année) et la revue finale du PND; (xi) harmoniser les cadres de coopération et d'interventions des partenaires au développement et (xii) préparer les PND futurs.

Les Coordinations Sectorielles (CoS)

199. Les Coordinations Sectorielles sont les structures focales du PND dans leurs Ministères respectifs. Elles rendent compte au Secrétariat Technique. Chaque CoS focale est dirigée par un Coordonnateur, de haut rang dans son Ministère et ayant des compétences avérées en planification, en programmation et en suivi/évaluation.

200. Les Coordonnateurs sectoriels sont chargés du suivi de la mise en œuvre de la partie du PND relevant de la compétence de leurs Ministères. Ils participent à l'élaboration du plan annuel de mise en œuvre du PND. Ils rendent compte de leurs activités au Secrétariat Technique.

Les Comités de District (CD)

201. Les Comités de District sont mis en place dans chaque District. Ils permettent de renforcer le dialogue et constituent un cadre de concertation entre les différents acteurs au niveau local. Ils rendent compte au Secrétariat Technique. Ils sont présidés par les Gouverneurs de Districts. Le Secrétariat de ces CD est assuré par la Direction

Régionale du Ministère en charge du Plan et du Développement. Les CD se réunissent chaque trimestre sur convocation du Gouverneur de District.

202. Ils ont pour missions à l'échelon local de : (i) vérifier la mise en œuvre des projets/programmes et de suivre l'évolution des indicateurs de résultats du PND ; (ii) délibérer et émettre des avis et recommandations sur la mise en œuvre du PND; (iii) élaborer les plans de travail annuels du PND en cohérence avec les plans de développement et (iv) rédiger les rapports de mise en œuvre du PND.

Système de suivi-évaluation

203. Le PND s'adosse, dans sa mise en œuvre, à un système de suivi-évaluation qui tire sa source des principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Le suivi de la mise en œuvre du PND permet d'obtenir des informations sur le niveau de progression des indicateurs de développement par rapport aux résultats escomptés.

204. Au-delà du suivi régulier, le PND fera l'objet d'évaluations indépendantes qui permettront de s'assurer de la performance globale des projets/programmes mis en œuvre par les parties prenantes. A cet effet, un planning de ces évaluations sera élaboré par le Secrétariat Technique.

Conditions de réussite

205. Le PND constitue un document de stratégie dont la mise en œuvre effective permettra de poser les bases d'une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020. Le succès de sa mise en œuvre dépendra en grande partie de la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre les actions prévues à cet effet. Pour réussir ce challenge, plusieurs conditions devront être réunies, entre autres la cohésion sociale et la stabilité socio politique, l'engagement politique au plus haut niveau, l'obtention du point d'achèvement, le renforcement du rôle de la planification stratégique dans le processus, l'amélioration du cadre organique du Gouvernement, la mobilisation des ressources complémentaires et l'appropriation du PND par tous.

206. **Concernant la cohésion sociale et la stabilité socio politique**, le Gouvernement devra prendre toutes les dispositions pour la bonne conduite des processus de réconciliation nationale, l'achèvement du processus électoral, la normalisation de la vie politique, et le renforcement de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire.

207. **L'engagement politique au plus haut niveau pour la mise en œuvre du PND** est nécessaire pour sa réussite.

208. **Au niveau de l'obtention du point d'achèvement**, les autorités doivent veiller à la réalisation des déclencheurs, notamment l'élaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre du DSRP 2009-2011 et la poursuite des réformes structurelles clé.

209. De plus, **le rôle de la planification stratégique** dans le processus de développement du pays doit être renforcé, à travers la consolidation de la chaîne de prospective, planification, programmation, budgétisation, et suivi-évaluation (PPPSE).

210. **L'amélioration du cadre organique à travers une configuration typé de la composition** du Gouvernement avec un effectif limité et une dénomination précise et figée des départements ministériels devrait renforcer la stabilité institutionnelle, réduire les conflits de compétence et accroître l'efficacité de l'action gouvernementale.
211. **Au niveau de la mobilisation des ressources complémentaires**, le Gouvernement devra créer un cadre de dialogue politique et de mobilisation des ressources pour le financement du PND dès son adoption.
212. **Au niveau de l'environnement international**, la Côte d'Ivoire est une économie ouverte sur le reste du monde et dépend fortement des investissements et des échanges commerciaux avec les pays avancés pour le financement de son développement. En outre, la Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays en développement, pourrait être affectée par les crises que connaissent les pays développés, en particulier ceux de l'Europe. Les canaux de contagion potentiels de la crise étant les finances, le commerce, les Investissements Directs Etrangers et l'Aide Publique au Développement (APD). Toutes choses qui couplées à la contraction de la demande mondiale, en l'absence d'une **forte capacité de résilience de l'économie**, pourraient réduire la marge de manœuvre des autorités pour la mobilisation des ressources dans l'optique du financement des investissements du PND.
213. Enfin, **l'appropriation du PND par tous** est une condition primordiale de la réussite de sa mise en œuvre. Dans cette perspective, une stratégie de communication et de vulgarisation devra être élaborée et mise en œuvre pour garantir la participation, la responsabilisation, la redevabilité et la transparence.

Stratégie de communication et de vulgarisation

214. L'implication effective de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires de la mise en œuvre du PND reste un défi majeur pour l'atteinte des résultats stratégiques escomptés. Pour ce faire, il est indispensable d'associer les populations à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions inscrites dans le PND. Ainsi, le principal résultat attendu de la stratégie de communication est : « les parties prenantes s'approprient le PND et jouent pleinement leurs rôles dans sa mise en œuvre ». Cet impact implique l'atteinte des trois résultats intermédiaires suivants : (i) les parties prenantes comprennent l'objet et le contenu du PND; (ii) les populations ont accès aux informations sur la mise en œuvre du PND ; (iii) les parties prenantes s'impliquent activement dans le processus de mise en œuvre du PND.
215. La stratégie de communication pour la mise en œuvre du PND cible différents types de groupes homogènes, à savoir : les médias, les leaders des organisations de la société civile, les experts de l'administration centrale et déconcentrée, les animateurs des collectivités décentralisées, les partenaires techniques et financiers, les communautés de la diaspora et les potentiels investisseurs nationaux et internationaux.

216. L'adhésion et l'implication des populations, bénéficiaires des actions proposées dans le PND, sont indispensables à la réussite du processus. Une communication régulière et intensive à leur endroit facilitera la mise en œuvre du PND.
217. Aussi, les ateliers et les séminaires constituent-ils de bons supports pour atteindre ces acteurs. La communication de proximité sera également privilégiée comme moyen efficace pour les leaders communautaires. Il convient enfin de faire participer les organisations de la société civile à toutes les étapes du suivi et de l'évaluation du PND.
218. Les Représentants de l'Etat et les élus locaux, à travers les ateliers et les séminaires doivent s'approprier les objectifs et la méthodologie du PND. Ils pourront ainsi mieux appréhender leurs responsabilités et participer efficacement à toutes les étapes de sa mise en œuvre et de son évaluation.
219. La communication à l'endroit des organisations internationales et des milieux diplomatiques consistera à solliciter leur appui-conseil et les informer de l'utilisation des ressources mises à la disposition du pays. Cela se fera dans le cadre de réunions régulières et/ou par la transmission de documents, notamment les notes d'information, les rapports d'activités, etc.
220. Concernant les femmes et les jeunes qui constituent une cible prioritaire du PND, les techniques de communication comprennent la communication de proximité, la diffusion d'information, de réunions de femmes et de jeunes ou d'associations de femmes et de jeunes, d'ateliers de formation ou du recrutement de pairs enseignants. Ceci par le biais de groupes économiques, sociaux, culturels et politiques qui s'intéressent aux questions spécifiques des femmes et des jeunes.
221. Pour ce qui est des communautés de la diaspora, des réunions, des tables-rondes informelles, la diffusion de matériels écrits et les communications par Internet seront privilégiées. En définitive, la presse écrite et les médias audiovisuels constitueront des moyens efficaces pour atteindre le plus grand nombre de populations.
222. Dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie de communication, un plan opérationnel sera élaboré. Ce plan affinera la stratification des cibles et identifiera les messages spécifiques à adresser à chacune d'elles. De même, les canaux et supports de communication à utiliser ainsi que les activités à mener et le chronogramme de ces activités seront détaillés. En outre, le mécanisme de suivi/évaluation et le coût global de la mise en œuvre de la stratégie de communication seront précisés.

Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté
BP V 165 Abidjan
Téléphone : +225 20 25 88 59 / 61
Fax : +225 20 25 88 60